



Rapport annuel révisé
Candriam Money Market

31 décembre 2022

*01.01.2022 – 31.12.2022
SICAV de droit luxembourgeois
R.C.S. Luxembourg B-26803*



Candriam Money Market

SICAV de droit luxembourgeois

Rapport annuel révisé pour l'exercice du 1^{er} janvier
2022 au 31 décembre 2022.



Table des matières

Administration de la SICAV	4
Détails sur la SICAV	5
Rapport du Conseil d'Administration	6
Rapport d'audit	10
État des actifs nets au 31 décembre 2022	13
État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022	15
Statistiques	17
Portefeuille-titres au 31 décembre 2022	18
Candriam Money Market Euro	18
Candriam Money Market Euro AAA	22
Candriam Money Market USD Sustainable	25
Notes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés	28
Autres notes aux états financiers	29
Informations supplémentaires non auditées	35
Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)	37



Administration de la SICAV

Conseil d'Administration

Président

Jean-Yves MALDAGUE
Managing Director
Candriam (auparavant Candriam Luxembourg)

Administrateurs

Annemarie ARENS
Independent Director

Thierry BLONDEAU
Independent Director

Tanguy DE VILLENFAGNE
Member of the Group Strategic Committee
Candriam - Belgian Branch (auparavant Candriam Belgium)

Damien ROL
Deputy Global Head of Legal
Candriam Succursale française (auparavant Candriam France)

Myriam VANNESTE
Global Head of Product Management
Candriam - Belgian Branch (auparavant Candriam Belgium)

Siège social

5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Dépositaire

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Société de Gestion

Candriam (auparavant Candriam Luxembourg)
SERENITY - Bloc B
19-21, Route d'Arlon
L-8009 Strassen

Les fonctions d'**Agent Administratif**, d'**Agent Domiciliaire** et d'**Agent de Transfert** (en ce compris les activités de **Teneur de Registre**) sont déléguées à :

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

La mise en œuvre des activités de **gestion de portefeuille** est assurée par Candriam (anciennement Candriam Luxembourg) et/ou par une ou plusieurs de ses succursales :

Candriam - Succursale belge
(auparavant déléguée à Candriam Belgium jusqu'au 30.06.2022)
58, Avenue des Arts
B-1000 Bruxelles

Candriam Succursale française
40, rue Washington
F-75408 Paris Cedex 08

Candriam – UK Establishment
Aldersgate Street 200, London EC1A 4 HD

Réviseur d'entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
2, Rue Gerhard Mercator
L-2182 Luxembourg



Détails sur la SICAV

Candriam Money Market est une société d'investissement à capital variable (SICAV) constituée conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg relative aux Organismes de placement collectif et agréée en tant que Fonds monétaire conformément au Règlement MMF.

La SICAV est soumise aux dispositions de la partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 relatives aux Organismes de placement collectif (« OPC »), telle que modifiée, et de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le capital de la SICAV est à tout moment égal au total de ses actifs nets.

La SICAV est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-26803.

La SICAV met à la disposition des investisseurs plusieurs portefeuilles constituant des ensembles d'actifs distincts représentés par des classes d'actions distinctes (ci-après des « compartiments »).

La SICAV constitue de ce fait une société d'investissement à compartiments multiples.

Les rapports annuels aux actionnaires pour chacun des compartiments, ainsi que les résultats consolidés, sont disponibles sur demande et sans frais auprès du siège social de la SICAV et peuvent être expédiés aux détenteurs d'actions nominatives, à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires, sans frais et sur simple demande.

En outre, les rapports semestriels non révisés sont également disponibles sur demande et sans frais auprès du siège social de la SICAV et peuvent être expédiés aux détenteurs d'actions nominatives, sans frais et sur simple demande.

L'exercice de la SICAV se termine le 31 décembre de chaque année.

Les actions ne sont disponibles que sous forme nominative.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la SICAV se tient chaque année au siège social de la SICAV, ou à tout autre endroit au Luxembourg spécifié sur la convocation.

Elle a lieu dans les six mois suivant la fin de l'exercice.

Les avis relatifs à toutes les assemblées générales sont envoyés à tous les détenteurs d'actions nominatives, à l'adresse figurant au registre des actionnaires, au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée en question. Ces avis précisent l'heure et le lieu de l'assemblée générale, ainsi que les conditions d'admission, l'ordre du jour et les exigences de la loi luxembourgeoise en matière de quorum et de majorité nécessaires.

De plus, les avis seront publiés dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg et dans un journal luxembourgeois, le « Luxemburger Wort », si la législation l'exige, ainsi que dans la presse des pays où la SICAV est commercialisée si la législation de ces pays l'exige.

La valeur nette d'inventaire par action de chaque compartiment, le prix d'émission et de rachat des actions de chaque compartiment ainsi que les changements intervenus dans le portefeuille peuvent être obtenus auprès du siège social de la SICAV.

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts et les rapports financiers de la SICAV sont tenus gratuitement à la disposition du public au siège social de la SICAV.



Rapport du Conseil d'Administration

Environnement économique et financier

Aux États-Unis, même si PIB a légèrement reculé au premier trimestre (-0,4% en glissement trimestriel) en raison d'un repli des dépenses publiques et d'une contribution négative de la balance externe, la demande privée a conservé sa vigueur. Plus de 1,6 million d'emplois ont été créés au premier trimestre. En mars, le taux de chômage s'est élevé à 3,6%, alors que l'inflation a atteint 8,5% et l'inflation de base 6,4%. Les indicateurs d'activité ISM sont restés largement au-dessus de 50. Dans ce contexte, et compte tenu des faibles liens économiques entre la Russie et les États-Unis et des craintes de voir les tensions en Europe entraîner des pressions supplémentaires sur les prix, la Réserve fédérale a décidé de relever son taux directeur de 25 points de base à 0,5% le 16 mars. L'envolée des prix des matières premières et la perspective d'un resserrement monétaire en vue de ramener l'inflation à son objectif de 2% ont fait chuter le marché boursier (-4,9% au premier trimestre), tandis que le taux à 10 ans a augmenté de 83 points de base à 2,33%. Au deuxième trimestre, les goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement ont été accentués par la politique zéro Covid menée en Chine. Malgré les effets collatéraux du conflit en Ukraine sur les prix des matières premières et du pétrole (environ 110 dollars le baril en moyenne au deuxième trimestre), les indicateurs d'activité sont restés solides et les tensions sur le marché du travail ont persisté. Tous ces développements ont poussé le taux à 10 ans à près de 3,5% mi-juin. En réaction à la hausse des prix, la Réserve fédérale a relevé son taux directeur à deux reprises : une première fois début mai, de 50 points de base, puis mi-juin, de 75 points de base. Dans ce nouvel environnement, marqué par un renchérissement du crédit et un pouvoir d'achat des ménages sous pression, la confiance des consommateurs s'est fortement dégradée. Au final, la croissance s'est à nouveau avérée très légèrement négative (-0,1%). Le taux à 10 ans a pris 65 points de base à 2,97% sur le trimestre. La Bourse a dévissé de 16,4%. En juillet, le taux à 10 ans a fluctué autour de 3%, en ligne avec les données. En effet, l'enquête ISM sur l'industrie manufacturière et les créations d'emplois mensuelles se sont affichées en léger recul par rapport aux mois précédents, alors que l'inflation a dépassé les 9% à la mi-juillet. Fin juillet, le relèvement de 75 points de base de la Réserve fédérale (à 2,5%) et les tensions créées par la visite de Nancy Pelosi à Taïwan ont toutefois pesé sur les taux. Malgré un premier recul de l'inflation en glissement mensuel depuis mai 2020, le président de la Réserve fédérale n'a pas manqué de rappeler fin août, lors de la conférence de Jackson Hole, que le retour à la stabilité des prix (l'inflation affichait encore 8,3 % en glissement annuel) nécessiterait une politique monétaire restrictive pendant encore un certain temps. En effet, malgré un ralentissement du secteur manufacturier dû en partie à la forte appréciation du dollar, l'économie continuait de créer plus d'un million d'emplois tous les trois mois, le taux de chômage avoisinait 3,5% et la croissance des salaires était toujours solide. Dans ce contexte, les membres du FOMC (Réserve fédérale) ont décidé, le 21 septembre, de relever le taux directeur de 75 points de base à 3,25% et ont revu leurs prévisions concernant le taux des fonds fédéraux fortement à la hausse pour les années à venir. Pour 2023, les membres du FOMC s'attendent à ce que ce dernier tourne autour de 4,65%, contre une estimation de seulement 3,85% en juin. Le taux à 10 ans a terminé le troisième trimestre à 3,8%, en hausse de 83 points de base rapport à fin juin. Les derniers développements et l'impact de la forte hausse des taux hypothécaires sur le secteur immobilier ont pesé sur le marché boursier, qui a chuté de 5,3% sur le trimestre. Au quatrième trimestre, suite au déclin du secteur manufacturier mondial, l'indicateur ISM de l'industrie est passé sous la barre des 50 points, en réaction à la hausse du dollar et au ralentissement de l'économie mondiale. Malgré un léger essoufflement des créations d'emplois mensuelles (toujours supérieures à 250 000), l'inflation de base s'est maintenue à 6% et le secteur des services est resté solide. Afin d'essayer de faire revenir l'inflation à 2% à moyen terme, la Réserve fédérale a par conséquent relevé son taux directeur à deux reprises : une première fois début novembre de 75 points de base, puis de 50 points de base (à 4,5%) à la mi-décembre. Au final, 2022 aura été l'année de l'inattendu, avec un nouveau conflit aux portes de l'Europe, une inflation largement supérieure aux attentes, le plus important cycle de resserrement monétaire depuis 1980 et, malgré tout, une croissance qui a rebondi de 0,8% en glissement trimestriel au troisième trimestre. Les développements de 2022 et les faibles perspectives de croissance pour 2023 ont néanmoins pesé sur l'indice S&P500, qui a terminé l'année sur une baisse de 19,4% à 3 840, malgré un rebond de plus de 7% au dernier trimestre. Le taux à 10 ans n'a pratiquement pas bougé pendant le dernier trimestre. L'inflation générale semble en effet avoir dépassé son pic et, à chaque fois que l'inflation se replie, les marchés révisent leurs projections concernant le « taux terminal » de la Réserve fédérale, ce qui pousse le taux à 10 ans à la baisse. Ce dernier a terminé l'année à 3,83%, soit une augmentation de 233 points de base sur l'année.



Rapport du Conseil d'Administration

Dans la zone euro, l'activité a repris jusqu'en fin février 2022, au rythme de l'assouplissement des mesures préventives. En dépit de la hausse des prix du gaz et de l'électricité, la confiance des consommateurs est restée élevée. Les tensions sur le marché du travail ont persisté. En février, le taux de chômage s'est établi à 6,8% mais l'inflation a atteint 5,9%. Sur fond de hausse globale des taux, le taux allemand à 10 ans est redevenu positif pour la première fois depuis début 2019, également poussé à la hausse par la Banque centrale européenne (BCE) qui, lors de sa réunion de février, n'a pas fermé la porte à des relèvements en 2022. D'un autre côté, comme l'inflation de base ne s'élevait qu'à 2,7%, la normalisation de la politique monétaire s'annonçait moins prononcée qu'aux États-Unis. Mais après l'invasion de l'Ukraine, les tensions sur les prix des matières premières et des produits agricoles ont provoqué une flambée des taux. Le taux allemand à 10 ans a terminé le premier trimestre à 0,51%, soit 69 points de base de plus qu'en fin décembre 2021. Alors que la confiance des consommateurs et des entreprises s'est maintenue jusqu'en février, elle a fortement chuté en mars. Ces évolutions ont naturellement pesé sur le marché boursier européen, qui a chuté de 9,4%. Le deuxième trimestre a été marqué par les prix élevés de l'énergie, des métaux industriels et des produits agricoles, l'arrêt des livraisons de gaz russe pour les pays refusant de payer en roubles et la réduction du flux de gaz vers l'Allemagne. Au total, à partir de mai, l'inflation affichait plus de 8%. Dans ce contexte, les marchés ont anticipé plusieurs hausses de taux de la BCE, poussant tous les taux européens à la hausse. Le taux allemand à 10 ans a dépassé 1,7%, tandis que le taux italien à 10 ans a dépassé 4%. L'ampleur de l'élargissement des taux d'intérêt a conduit la BCE à se réunir de toute urgence le 15 juin et à annoncer un nouvel instrument « anti-fragmentation » pour la zone euro. Cependant, à partir de la mi-juin, la possibilité d'une récession s'est transformée en scénario plus plausible pour les marchés, poussant le taux allemand à 10 ans vers le bas. Le taux à 10 ans allemand a chuté de 86 points de base à 1,37% sur le trimestre. La Bourse a dévissé de 12%. Malgré les évolutions évoquées ci-dessus, le PIB a progressé de 0,8% en glissement trimestriel au deuxième trimestre et le taux de chômage est resté historiquement bas (6,7%), alors que la confiance des ménages et des entreprises s'est encore un peu détériorée en juillet. En effet, malgré la baisse des prix de nombreuses matières premières, le niveau extrêmement élevé des prix du gaz ainsi que les risques de rupture d'approvisionnement ont plombé la confiance. Dans ce contexte, malgré un ralentissement attendu de la croissance, mais avec une inflation en hausse continue, la BCE a, le 21 juillet, pour la première fois en onze ans, relevé son taux directeur de 50 points de base pour le porter à 0,5% et a fixé le taux de la facilité de dépôt à 0%. Cela a permis de stopper temporairement la dépréciation de l'euro par rapport au dollar, qui était à parité. Cependant, les perspectives de croissance et d'inflation n'ont fait que se détériorer au cours de l'été. Les indicateurs d'activité PMI sont tous passés sous la barre des 50 (zone de contraction de l'activité) et, dans le même temps, l'inflation a atteint pratiquement 10% en septembre. De plus, l'euro a continué à se déprécier par rapport au dollar (en dessous de la parité), ce qui a également pesé sur l'inflation via l'inflation importée, poussant la BCE à relever son taux directeur de 75 points de base à 1,25% le 8 septembre. Fin septembre, le taux à dix ans allemand a terminé le troisième trimestre à 2,11%, soit une hausse de 74 points de base par rapport au mois de juin. La Bourse a cédé 4,7% sur la même période. Cependant, malgré toutes ces évolutions, la croissance est restée positive jusqu'au troisième trimestre, grâce notamment à un marché du travail toujours dynamique. Au début du quatrième trimestre, afin de contrer la décreue attendue des prix du pétrole en réaction au ralentissement de la croissance mondiale (le FMI prévoit une croissance mondiale de 2,7% en 2023, après 3,2% en 2022), l'OPEP+ a décidé de réduire sa production de 2 millions de barils par jour à partir du mois de novembre. Aussi, dans le but d'ancrer les anticipations d'inflation, surtout après les mesures de soutien économiques plus ou moins importantes annoncées par les gouvernements européens, la BCE a relevé son taux directeur à deux reprises : une première fois de 75 points de base fin octobre, puis de 50 points de base (à 2,5%) à la mi-décembre. Fin octobre, l'Allemagne a annoncé un plan de 200 milliards d'euros. Les développements de 2022 et les faibles perspectives de croissance pour 2023 ont pesé sur le marché boursier. Les actions sont néanmoins parvenues à limiter les dégâts sur l'ensemble de l'année à -14,5% grâce à une forte progression (+12,5%) au quatrième trimestre. Le taux à 10 ans allemand a pour sa part, après les annonces de la BCE à la mi-décembre (poursuite du resserrement monétaire et réduction du programme d'achat d'actifs), terminé le mois de décembre en hausse pour clôturer l'année à 2,56%, soit une augmentation de 274 points de base sur l'année.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Money Market Euro - Candriam Money Market Euro AAA - Candriam Money Market USD Sustainable

Contexte de marché

1^{er} trimestre

Le premier trimestre 2022 a été difficile pour les marchés financiers, les investisseurs s'accommodant d'une position plus ferme des grandes banques centrales, tandis que les tensions géopolitiques augmentaient et que l'Occident s'empressait d'imposer des sanctions économiques sans précédent à la Russie en raison de son invasion de l'Ukraine.

Au début du trimestre, la zone euro était toujours aux prises avec des goulets d'étranglement de l'offre qui pèsent sur l'industrie manufacturière, des restrictions dues au coronavirus qui affectent les services, et des pénuries de personnel qui occasionnent des perturbations plus larges. Alors que la guerre en Ukraine fait rage, les retombées économiques s'aggravent en Europe. Entre-temps, la stratégie chinoise du « zéro covid » et la hausse du nombre de cas en Asie ajoutent à la pression sur les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les matières premières et l'énergie ont atteint des prix exorbitants qui se transforment de plus en plus en une inflation généralisée et débouchent sur des taux d'inflation sans précédent depuis les années 80. Vu que les entreprises freinent déjà leurs investissements et leurs recrutements, l'activité économique de la zone euro devrait se contracter. La question essentielle pour l'économie européenne reste de savoir si l'approvisionnement en gaz naturel se poursuivra sans interruption, car tout choc aurait des répercussions économiques rapides et plongerait dans la récession les pays qui dépendent fortement du gaz russe (notamment l'Allemagne).

L'économie américaine est moins tributaire du pétrole et du gaz russes et, par conséquent, davantage à l'abri de l'impact économique de la guerre en Ukraine. L'activité économique est restée soutenue, mais les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale plombent la confiance et augmentent les coûts de production. Le marché du travail reste très tendu : le taux de chômage est fermement établi à 3,6 % et les salaires progressent, bien qu'à un rythme plus lent que l'inflation.

Les banques centrales des deux côtés de l'Atlantique se sont retrouvées dans un délicat exercice d'équilibriste pour éviter que l'inflation ne s'installe dans des spirales prix-salaires. Dans un premier temps, la BCE a pu gagner du temps, mais dès que Christine Lagarde a laissé entendre, en février, qu'un relèvement des taux en 2022 était possible si les données économiques le justifiaient, les marchés sont allés jusqu'à évaluer une hausse cumulée des taux de 50 points de base avant la fin de 2022. En mars, la BCE est allée plus loin en dissociant les décisions de relèvement potentiel des taux d'intérêt de ses achats d'actifs, dont le dénouement est prévu pour le deuxième trimestre 2022.

La FED s'est engagée à agir si nécessaire pour modérer l'inflation et, à la fin janvier, le consensus du marché avait déjà intensifié les paris pour envisager 5 hausses avant la fin de l'année, ce qui contraste fortement avec la fin de 2021. À la surprise des acteurs du marché, la FED a tenu le cap malgré la guerre en Ukraine et, à la fin mars, la porte est grande ouverte pour des hausses inter-réunions et/ou des hausses de 50 points de base. En outre, la FED est susceptible de commencer à réduire son bilan dès le deuxième trimestre 2022. Preuve de la nervosité des marchés, tout flou politique est désormais interprété comme une attitude belliciste.

Les résultats des entreprises (quatrième trimestre 2021) ont été bien accueillis dans l'ensemble, en particulier aux États-Unis où la forte rentabilité des entreprises s'est poursuivie et où la plupart des entreprises ont répondu aux attentes ou les ont dépassées. Le marché primaire a été exceptionnellement actif, les entreprises ayant commencé à procéder à un « frontloading » pour verrouiller des taux bas. Après un bref intermède dû à la crise géopolitique, cette tendance s'est poursuivie au cours de la deuxième quinzaine de mars. L'accroissement de l'offre a été bien absorbé par le marché : les émissions multitranches de courte durée sont les plus sursouscrites et les nouvelles émissions font l'objet d'offres si compétitives qu'elles ne laissent pratiquement aucune nouvelle prime d'émission.

2^e trimestre

Au cours du deuxième trimestre, les marchés financiers ont été particulièrement volatils, alimentés par des taux d'inflation record, la stratégie zéro covid de la Chine, la détérioration des perspectives économiques mondiales, les événements géopolitiques et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale. À la fin du trimestre, les craintes inflationnistes ont été éclipsées par les craintes de récession, l'accent étant désormais mis sur la durée et la gravité de la récession plutôt que sur sa survenue ou non.

L'engagement de la Chine en faveur de sa stratégie zéro covid a pesé sur la croissance intérieure, les chaînes d'approvisionnement mondiales et l'activité économique mondiale. Alors qu'un nombre croissant de pays européens sont coupés du gaz russe et qu'un embargo sur le pétrole russe est en préparation, il est peu probable que ces pressions inflationnistes s'atténuent. Au contraire, les pressions inflationnistes s'accroissent, car les coûts élevés de l'énergie, combinés à diverses perturbations de la chaîne d'approvisionnement alimentaire mondiale (telles que le coût des engrais, les problèmes logistiques, l'irrégularité des conditions météorologiques et le protectionnisme, pour n'en citer que quelques-unes), se traduisent par une hausse des prix des denrées alimentaires dans le monde entier.

Les taux d'inflation paralysants demeurent une préoccupation pour les banques centrales des deux côtés de l'Atlantique, avec des niveaux jamais atteints depuis des décennies. Entre-temps, la Fed a commencé à réduire son bilan en juin et a procédé à la plus forte hausse de taux depuis 1994 (+75 points de base). Elle reste très ferme et a admis qu'elle pourrait les relever jusqu'à une récession si cela s'avérait nécessaire pour contenir les pressions inflationnistes. D'autre part, l'inflation a continué d'ajouter de la pression sur la BCE, en intensifiant le débat sur l'agressivité avec laquelle la banque centrale devrait resserrer sa politique monétaire, si bien que l'on anticipe à présent un relèvement des taux en juillet compris entre 25 et 50 pb.

La hausse spectaculaire des spreads à la mi-juin à la périphérie de l'Europe a contraint la BCE à tenir une réunion ad hoc et à révéler son intention de concevoir un nouvel instrument anti-fragmentation. Cela donnerait à la BCE une certaine flexibilité dans ses réinvestissements des rachats de PEPP, dans le but de préserver le fonctionnement du mécanisme de transmission de la politique monétaire. Sa flexibilité sera assurée par le temps, les juridictions et les échéances, sans limite de volume et indépendamment des autres portefeuilles de la BCE.



Rapport du Conseil d'Administration

3^e trimestre

Les marchés ont mis au défi les banques centrales à de multiples reprises au troisième trimestre 2022, mais les banques centrales ont fermement repoussé ces attentes accommodantes. Tandis que la BCE est toujours sous la pression de taux d'inflation à deux chiffres sans précédent, la FED ne cesse de subir la pression de l'inflation supérieure à l'objectif et d'un marché du travail toujours tendu d'où les salaires plus élevés risquent de perpétuer les pressions inflationnistes. Les banques centrales du monde entier ont accéléré leur rythme de relèvement de taux pour préaligner leurs hausses et atteindre les taux neutres qu'elles visent le plus tôt possible. La FED a admis que la croissance serait inférieure à la moyenne pendant un certain temps et que les taux augmenteraient encore de 1,25 % d'ici la fin de l'année et resteraient élevés un certain temps. Le travail de la BCE se complique encore car l'Europe fait face à une crise énergétique de plus en plus inquiétante et même si des réserves ont été constituées plus rapidement que prévu, la zone se prépare à affronter un hiver rude.

Dans ce contexte, les marchés des taux sont restés hautement volatils et les taux à court terme ont progressivement augmenté, l'Euribor 3 mois et 12 mois terminant respectivement la période à 1,17 % (+136 pb) et 2,56% (+152 pb). Les résultats des entreprises ont été passés au crible avec des investisseurs craignant des marges érodées et des rendements moins élevés. Malgré des recommandations généralement positives et des publications de résultats dépassant les attentes, les marchés sont restés prudents sur les perspectives pour le quatrième trimestre et quant à la manière dont les sociétés vont gérer les hausses de coûts permanentes et les perturbations continues de la chaîne d'approvisionnement.

4^e trimestre

Les attentes en matière de taux de croissance final ont augmenté de manière significative aux États-Unis et en Europe, les marchés ayant succombé aux messages fermes des banques centrales. L'économie aux États-Unis s'est encore bien comportée et le resserrement du marché du travail demeure une épine dans le pied de la FED. En Europe, l'économie se comporte mieux que ce que bon nombre craignaient et l'hiver doux a apporté un certain soulagement par rapport aux prix énergétiques. Les données de l'inflation ont montré des signes temporaires de ralentissement, mais les banques centrales des deux côtés de l'Atlantique restent préoccupées par la viscosité de l'inflation et préfèrent rester prudentes. Le bellicisme continu suscite la nervosité des marchés sur la croissance économique, comme le prouvent les courbes inversées des bons du Trésor allemand et américain.

Dans ce contexte, les marchés des taux sont restés hautement volatils et les taux à court terme ont progressivement augmenté, l'Euribor 3 mois et 12 mois terminant respectivement la période à 2,13 % (+96 pb) et 3,29% (+73 pb). Les résultats des entreprises ont généralement été meilleurs que ce qu'on avait craint, bien qu'il y ait de grandes différences entre les entreprises, selon qu'elles ont pu ou non répercuter la hausse de leurs coûts de production sur les consommateurs. L'attention est désormais portée sur la détérioration des volumes face à la hausse des prix, soulevant des questions quant à la durabilité des plans de nouvelles hausses de prix. Les banques centrales et les données publiées laissent entendre un ralentissement de la croissance économique en 2023.

Stratégie du compartiment

La structure globale du fonds reste inchangée, avec une position neutre sur le crédit et une position défensive sur les taux. Nous continuons à préférer les échéances plus courtes, tout en privilégiant la qualité et la liquidité.

Perspectives du marché

Nous suivons de près l'impact économique de la guerre en Ukraine, les développements en termes de sanctions contre la Russie, les pressions inflationnistes (en particulier l'évolution des prix de l'énergie) et les modifications apportées aux politiques monétaires des principales banques centrales. Ces grands thèmes continueront probablement à dominer les marchés financiers durant le premier semestre de l'année 2023. Et les incertitudes les entourant alimenteront vraisemblablement la volatilité car les réactions vives et bidirectionnelles du marché sont alimentées par un flot progressif d'informations. Nous restons par conséquent attentifs aux risques de baisse et privilégions les actifs liquides de grande qualité, tout en continuant à faire preuve de sélectivité dans nos investissements. Nous nous basons toujours sur l'analyse « bottom up » rigoureuse que nous avons développée en interne et nous gardons notre préférence pour les sociétés bien notées et peu endettées.

Le Conseil d'Administration

Luxembourg, le 30 mars 2023.



Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
CANDRIAM MONEY MARKET

Notre opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle et sincère de la situation financière CANDRIAM MONEY MARKET et de chacun de ses compartiments (le « Fonds ») au 31 décembre 2022, ainsi que du résultat de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'exercice clôturé à cette même date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires du Luxembourg relatives à la préparation et à la présentation des états financiers.

Champ de l'audit

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état des actifs nets au 31 décembre 2022 ;
- les états des investissements et autres actifs nets au 31 décembre 2022 ;
- l'état des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé à cette date ; et
- les notes relatives aux états financiers, qui incluent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous considérons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit constituent une base suffisante et appropriée pour fonder notre opinion.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au Code de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (Code IESBA), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences éthiques pertinentes dans le cadre de notre audit des états financiers. Nous avons satisfait à nos responsabilités éthiques en vertu de ces exigences.

*PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T: +352 494848 1, F: +352 494848 2900, www.pwc.lu*

*Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518*



Autres informations

Le Conseil d'administration du Fond est responsable des autres informations. Les autres informations se composent des renseignements repris dans le rapport annuel, à l'exclusion des états financiers et de notre rapport d'audit y afférent.

Notre opinion vis-à-vis des états financiers ne couvre pas les autres informations, à l'égard desquelles nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance.

S'agissant de l'audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations mentionnées ci-dessus et, ce faisant, à déterminer si celles-ci sont substantiellement incompatibles avec les états financiers ou avec les connaissances que nous avons obtenues dans le cadre de notre audit, ou si elles semblent autrement comporter des anomalies significatives. Si, au terme de notre travail, nous arrivons à la conclusion que les autres informations comportent des anomalies significatives, nous sommes tenus d'en faire part. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'administration du Fond à l'égard des états financiers

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux exigences légales et réglementaires du Luxembourg dans ce domaine. Il lui incombe également de procéder au contrôle interne qu'il juge approprié afin de permettre la préparation d'états financiers exempts de toute anomalie significative, qu'elle provienne d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers, il incombe au Conseil d'administration du Fonds d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre leurs activités, de communiquer, s'il y a lieu, des informations liées à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins qu'il n'ait l'intention de liquider le Fonds, de fermer l'un quelconque de ses compartiments ou de mettre un terme à ses activités, ou qu'il ne puisse objectivement faire autrement.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers

Notre audit a pour objectif d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'établir un rapport d'audit dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais non une garantie qu'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, permettra toujours de déceler une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, définissons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que dans le cas d'une anomalie due à une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- appréhendons les aspects du contrôle interne pertinents dans le cadre de l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- évaluons la pertinence des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par le Conseil d'administration du Fonds ;
- formulons une conclusion quant à savoir si l'application du principe comptable de continuité d'exploitation par le Conseil d'administration du Fonds est pertinente et, à la lumière des éléments probants recueillis, s'il existe une incertitude importante quant aux événements ou aux conditions susceptibles de remettre en cause la capacité du Fonds ou de l'un de ses compartiments à poursuivre leurs activités. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes figurant dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs peuvent amener le Fonds ou l'un de ses compartiments (à l'exception du Axa World Funds - Framlington Hybrid Resources, dont la liquidation a déjà été décidée) à cesser leurs activités;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminons si les états financiers reflètent les opérations et les événements sous-jacents dans le sens d'une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les personnes en charge de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit ainsi que les constatations importantes en découlant, s'agissant notamment de tout dysfonctionnement important dans le contrôle interne.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative

Luxembourg, le 5 avril 2023

Représenté par

Sébastien Sadzot

Seule la version anglaise du présent rapport annuel a été revue par l'auditeur. Par conséquent, le rapport d'audit ne se réfère qu'à la version anglaise officielle du rapport annuel, les autres versions qui résultent de traduction ont été faites sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. En cas de différence entre la version anglaise officielle et les versions traduites, la version officielle doit être considérée.



État des actifs nets au 31 décembre 2022

		Candriam Money Market Euro	Candriam Money Market Euro AAA	Candriam Money Market USD Sustainable
		EUR	EUR	USD
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	1,603,403,544	320,208,790	94,901,692
Liquidités en banque et courtier		140,152,307	70,255,125	10,497,251
A recevoir sur souscriptions		4,624,582	0	0
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		3,542,271	363,434	442,400
Total des actifs		1,751,722,704	390,827,349	105,841,343
Passifs				
À payer pour investissements achetés		12,977,830	0	0
Montant dû sur les rachats		1,926,688	0	133,966
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2d	4,860,007	0	2,079,633
Commissions de gestion à payer	3	279,388	43,399	31,120
Charges opérationnelles et administratives à payer	4	93,220	17,744	6,565
Taxe d'abonnement à payer	5	253,245	0	10,984
Total des passifs		20,390,378	61,143	2,262,268
Total des actifs nets		1,731,332,326	390,766,206	103,579,075



État des actifs nets au 31 décembre 2022

		Combinés
		EUR
Actifs		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	2,012,534,041
Liquidités en banque et courtier		220,243,226
A recevoir sur souscriptions		4,624,582
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		4,320,228
Total des actifs		2,241,722,077
Passifs		
À payer pour investissements achetés		12,977,830
Montant dû sur les rachats		2,052,212
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2d	6,808,597
Commissions de gestion à payer	3	351,946
Charges opérationnelles et administratives à payer	4	117,115
Taxe d'abonnement à payer	5	263,537
Total des passifs		22,571,237
Total des actifs nets		2,219,150,840



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022

		Candriam Money Market Euro	Candriam Money Market Euro AAA	Candriam Money Market USD Sustainable
		EUR	EUR	USD
Actifs nets au début de l'exercice		1,333,059,823	326,824,499	121,258,156
Revenus				
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2f	9,085,373	1,793,684	1,600,450
Intérêts bancaires		557,907	353,272	195,612
Autres revenus		3,962	2,273	53
Total des revenus		9,647,242	2,149,229	1,796,115
Frais				
Commissions de gestion	3	2,399,187	119,690	242,738
Charges opérationnelles et administratives	4	915,404	188,708	74,314
Commissions de dépositaire	4	70,869	15,201	5,202
Taxe d'abonnement	5	383,553	0	18,644
Intérêts bancaires		401,702	210,532	9,603
Autres frais		1,534	307	164
Total des frais		4,172,249	534,438	350,665
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		5,474,993	1,614,791	1,445,450
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	(10,118,739)	(1,635,170)	(479,473)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2d	415,834	566,757	3,216,994
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(172,332)	(674,202)	(2,243,103)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		(4,400,244)	(127,824)	1,939,868
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	8,660,496	249,677	2,236,372
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2d	(4,860,007)	0	(2,237,880)
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		(599,755)	121,853	1,938,360
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		2,578,561,390	2,333,234,473	309,801,784
Rachats d'actions		(2,179,689,132)	(2,269,414,619)	(329,419,225)
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		1,731,332,326	390,766,206	103,579,075



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022

		Combinés
		EUR
Actifs nets au début de l'exercice		1,766,513,022
Revenus		
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2f	12,378,659
Intérêts bancaires		1,094,465
Autres revenus		6,285
Total des revenus		13,479,409
Frais		
Commissions de gestion	3	2,746,319
Charges opérationnelles et administratives	4	1,173,743
Commissions de dépositaire	4	90,944
Taxe d'abonnement	5	401,022
Intérêts bancaires		621,232
Autres frais		1,995
Total des frais		5,035,255
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		8,444,154
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	(12,203,169)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2d	3,996,874
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(2,948,293)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		(2,710,434)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	11,005,626
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2d	(6,956,873)
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		1,338,319
Évolution du capital		
Souscriptions d'actions		5,202,076,288
Rachats d'actions		(4,757,765,475)
Différence de change		6,988,686
Actifs nets à la fin de l'exercice		2,219,150,840



Statistiques

Candriam Money Market Euro

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2020
Total des actifs nets			EUR		1,731,332,326	1,333,059,823	1,401,398,342
C	LU0093583077	Capitalisation	EUR	850,904.58	508.21	510.67	515.88
C	LU0093583234	Distribution	EUR	78,973.05	353.18	355.12	359.02
I	LU0206982331	Capitalisation	EUR	791,406.67	543.99	544.23	547.38
R	LU0936337848	Capitalisation	EUR	1,411.19	98.13	98.20	98.78
R2	LU1389877876	Distribution	EUR	153,251.85	147.14	147.28	148.22
V	LU0323048693	Capitalisation	EUR	512,737.86	1,007.46	1,007.36	1,012.69
Z	LU0391999124	Capitalisation	EUR	297,492.18	1,012.59	1,012.04	1,016.97

Candriam Money Market Euro AAA

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2020
Total des actifs nets			EUR		390,766,206	326,824,499	252,223,573
C	LU0354091653	Capitalisation	EUR	1,063,953.01	102.07	102.22	102.92
C	LU0354091737	Distribution	EUR	3,373.59	100.19	99.97	-
I	LU0354091901	Capitalisation	EUR	59,943.63	1,044.77	1,045.55	1,052.32
I	LU0354127358	Distribution	EUR	5.84	1,024.78	1,025.56	1,032.20
R	LU0936338655	Capitalisation	EUR	7,531.75	149.63	149.77	-
V	LU0354092115	Capitalisation	EUR	31,075.08	1,047.48	1,048.09	1,054.77
V	LU0354092206	Distribution	EUR	1.00	1,033.03	1,032.72	1,038.39
Z	LU0391999470	Capitalisation	EUR	176,130.35	1,053.29	1,053.57	1,059.97

Candriam Money Market USD Sustainable

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2020
Total des actifs nets			USD		103,579,075	121,258,156	175,112,698
C	LU0049341216	Capitalisation	USD	81,275.51	557.70	549.25	550.27
C	LU0094032728	Distribution	USD	17,451.79	371.35	365.99	367.01
I	LU0206982414	Capitalisation	USD	78,457.51	581.64	571.71	571.77
I	LU0355214700	Distribution	USD	11.00	552.04	542.66	542.52
V	LU0323048347	Capitalisation	USD	1.00	1,126.31	1,105.34	1,104.57
Z	LU0391999553	Capitalisation	USD	5,412.11	1,132.56	1,111.68	1,110.18



Candriam Money Market Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Belgique				
AEDIFICA NV/SA ZCP 100123	5,000,000	EUR	4,984,219	0.29
AEDIFICA NV/SA ZCP 240223	14,000,000	EUR	13,924,289	0.80
BRUSSELS MUNICIPALIT ZCP 160123	10,000,000	EUR	9,984,911	0.58
COFINIMMO SA ZCP 050123	35,000,000	EUR	34,952,717	2.02
COFINIMMO SA ZCP 130123	13,000,000	EUR	12,980,708	0.75
EURO UNIO BILL ZCP 06-01-23	5,000,000	EUR	4,997,938	0.29
LVMH FIN BELGIQUE SA ZCP 050123	4,000,000	EUR	3,986,800	0.23
REGION WALLONNE ZCP 010223	13,000,000	EUR	12,978,603	0.75
REGION WALLONNE ZCP 02-01-23	13,000,000	EUR	12,982,184	0.75
			111,772,369	6.46
Danemark				
JYSK B OISEST+0.32% 20-11-23	20,000,000	EUR	20,000,106	1.16
NYKREDIT REALKREDIT 0.2500 19-23 20/01A	5,000,000	EUR	4,995,275	0.29
			24,995,381	1.44
France				
AEGIDE ZCP 090123	22,000,000	EUR	21,936,120	1.27
ALLIANZ BANQUE SA 0.21 111223	2,000,000	EUR	1,999,837	0.12
ALLIANZ BANQUE SA 0.22 161123	3,000,000	EUR	2,999,542	0.17
APRR SA 0.00 20-23 20/01A	5,100,000	EUR	5,095,640	0.29
BFCM B OISEST+0.26% 20-11-23	20,000,000	EUR	20,001,162	1.16
BOUYGUES 3.625 12-23 16/01A	7,800,000	EUR	7,807,722	0.45
BPCE 1.125 17-23 18/01A	10,000,000	EUR	9,996,950	0.58
BPCE OISEST+0.26% 22-11-23	20,000,000	EUR	19,989,271	1.15
CARREFOUR BANQUE ZCP 060223	8,000,000	EUR	7,969,624	0.46
CARREFOUR BANQUE ZCP 130123	10,000,000	EUR	9,972,292	0.58
CM ARKEA 1.00 15-23 26/01A	22,700,000	EUR	22,685,699	1.31
GECINA ZCP 160123	20,000,000	EUR	19,956,504	1.15
KERING FINANCE ZCP 130123	10,000,000	EUR	9,973,317	0.58
KERING FINANCE ZCP 160123	15,000,000	EUR	14,957,899	0.86
MICHELIN (CGDE) ZCP 160123	2,500,000	EUR	2,492,990	0.14
SODEXO ZCP 160123	7,000,000	EUR	6,990,831	0.40
VEOLIA ENVIRONN ZCP 070223	35,000,000	EUR	34,844,729	2.01
VEOLIA ENVIRONN ZCP 130123	16,000,000	EUR	15,935,541	0.92
			235,605,670	13.61
Allemagne				
DEUTSCHE TELEKOM AG ZCP 120123	10,000,000	EUR	9,987,857	0.58
VOLKSWAGEN BANK GMBH ZCP 230223	2,000,000	EUR	1,992,938	0.12
VOLKSWAGEN FIN. SVC ZCP 140223	28,000,000	EUR	27,857,524	1.61
VOLKSWAGEN LEASING 1.0000 18-23 16/02A	3,119,000	EUR	3,112,435	0.18
VOLKSWAGEN LEASING ZCP 280223	15,000,000	EUR	14,947,027	0.86
			57,897,781	3.34
Japon				
JAPA TREA DISC BIL ZCP 20-02-23	23,500,000,000	JPY	166,946,271	9.64
MITSUBISHI UFJ FIN 0.68 18-23 26/01A	16,472,000	EUR	16,468,211	0.95
TOYOTA MOTOR 2.375 13-23 01/02A	4,000,000	EUR	4,001,620	0.23
			187,416,102	10.82
Luxembourg				
DH EUROPE FINANCE II ZCP 300123	16,000,000	EUR	15,949,896	0.92
			15,949,896	0.92
Pays-Bas				
ABB FINANCE BV ZCP 160123	19,000,000	EUR	18,946,264	1.09
ABB FINANCE BV ZCP 160123	7,000,000	EUR	6,980,522	0.40
AKZO NOBEL NV ZCP 160123	12,000,000	EUR	11,963,249	0.69
BMW ZCP 130123	17,500,000	EUR	17,483,078	1.01
COOP R OISEST+0.26% 10-11-23	20,000,000	EUR	20,007,559	1.16

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Money Market Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
ENEL FINANCE INT NV ZCP 130123	6,000,000	EUR	5,981,138	0.35
ENEL FINANCE INT NV ZCP 160123	17,000,000	EUR	16,971,951	0.98
ENEL FINANCE INT NV ZCP 230223	12,000,000	EUR	11,965,510	0.69
ENEL FINANCE INT NV ZCP 240123	17,000,000	EUR	16,947,404	0.98
IBERDROLA INT. BV ZCP 160123	20,000,000	EUR	19,941,511	1.15
IBERDROLA INT. BV ZCP 180123	31,000,000	EUR	30,905,658	1.79
TOYOTA MOTOR FIN ZCP 110123	20,000,000	EUR	19,990,812	1.15
			198,084,656	11.44
Norvège				
DNB BA OISEST+0.27% 20-11-23	20,000,000	EUR	19,993,523	1.15
			19,993,523	1.15
Espagne				
CAIXABANK SA 1.125 17-23 12/01A	30,000,000	EUR	29,989,650	1.73
FERROVIAL SA ZCP 090223	6,000,000	EUR	5,987,158	0.35
FERROVIAL SA ZCP 160223	15,000,000	EUR	14,931,839	0.86
SANTAN CONS FIN S.A. ZCP 160123	15,000,000	EUR	14,978,226	0.87
SPAI LETR DEL TESO ZCP 13-01-23	27,000,000	EUR	26,980,433	1.56
			92,867,306	5.36
Suède				
SCANIA CV AB ZCP 090123	24,000,000	EUR	23,928,579	1.38
VOLVO TREASURY AB 0 20-23 11/02A	500,000	EUR	499,010	0.03
			24,427,589	1.41
Royaume-Uni				
BANK O OISEST+0.39% 14-11-23	20,000,000	EUR	19,995,811	1.15
GSK CONSUMER UK ZCP 090123	42,000,000	EUR	41,930,493	2.42
LLOYDS BANK 0.44 201123	10,000,000	EUR	9,999,431	0.58
LLOYDS BANKING GROUP 0.625 18-24 15/01	14,871,000	EUR	14,872,710	0.86
NATL A OISEST+0.27% 10-11-23	20,000,000	EUR	19,995,879	1.15
NORD B OISEST+0.25% 20-11-23	20,000,000	EUR	20,002,046	1.16
RECKITT BENCKISER TS ZCP 060123	12,000,000	EUR	11,982,074	0.69
ROYA B OISEST+0.33% 05-12-23	20,000,000	EUR	19,990,334	1.15
THE TO OISEST+0.41% 14-11-23	20,000,000	EUR	20,003,105	1.16
			178,771,883	10.33
États-Unis d'Amérique				
DANAHER CORP ZCP 040123	2,000,000	EUR	1,994,329	0.12
DANAHER CORP ZCP 060123	15,000,000	EUR	14,957,957	0.86
DANAHER CORP ZCP 230223	16,000,000	EUR	15,943,118	0.92
DANAHER CORP ZCP 300123	3,000,000	EUR	2,990,306	0.17
FIDELITY NATL INFORM ZCP 060123	25,000,000	EUR	24,964,052	1.44
FIDELITY NATL INFORM ZCP 100123	25,500,000	EUR	25,453,323	1.47
FISERV INC ZCP 120123	17,000,000	EUR	16,949,379	0.98
FISERV INC ZCP 190123	5,000,000	EUR	4,984,253	0.29
FISERV INC ZCP 260123	12,500,000	EUR	12,458,888	0.72
IBM CORP 0.375 19-23 31/01A	10,700,000	EUR	10,686,304	0.62
			131,381,909	7.59
Total des obligations			1,279,164,065	73.88
Obligations à taux variables				
Australie				
COMMONW BK AUSTRALIA FL.R 18-23 08/03Q	3,650,000	EUR	3,651,934	0.21
			3,651,934	0.21
France				
BNP PARIBAS FL.R 18-23 19/01Q	10,343,000	EUR	10,342,224	0.60
SOCIETE GENERALE FL.R 18-23 06/03Q	5,100,000	EUR	5,102,754	0.29
			15,444,978	0.89
Japon				
MITSUBISHI UFJ FIN FL.R 18-23 30/05Q	5,000,000	EUR	5,006,250	0.29
			5,006,250	0.29
Pays-Bas				
ABB FINANCE FL.R 22-24 31/03Q	1,873,000	EUR	1,880,689	0.11

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Money Market Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
BMW FINANCE NV FL.R 20-23 02/10Q	15,000,000	EUR	15,043,350	0.87
DAIMLER TRUCK INTL FL.R 22-23 06/10Q	1,500,000	EUR	1,502,295	0.09
ING GROUP NV FL.R 18-23 20/09Q	15,500,000	EUR	15,574,012	0.90
THERMO FISHER SCIENTIF FL.R 21-23 18/11Q	7,900,000	EUR	7,890,125	0.46
			41,890,471	2.42
Espagne				
BANCO BILBAO VIZCAYA FL.R 18-23 03/09Q	13,000,000	EUR	13,009,230	0.75
BANCO NTANDER F.LR 22-24 05/05Q	9,200,000	EUR	9,277,970	0.54
BBVA FL.R 21-23 03/12Q	10,000,000	EUR	10,071,400	0.58
			32,358,600	1.87
Royaume-Uni				
SANTANDER UK GROUP FL.R 18-24 27/03Q	2,700,000	EUR	2,701,228	0.16
			2,701,228	0.16
États-Unis d'Amérique				
AT&T INC FL.R 18-23 05/09Q	22,336,000	EUR	22,438,857	1.30
BANK OF AMERICA CORP FL.R 18-24 25/04Q	13,500,000	EUR	13,502,295	0.78
CITIGROUP INC FL.R 18-23 21/03Q	18,000,000	EUR	18,007,740	1.04
			53,948,892	3.12
Total des obligations à taux variables			155,002,353	8.95
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			1,434,166,418	82.84
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
France				
CANDRIAM MONÉTAIRE SICAV Z EUR	57,000	EUR	84,368,550	4.87
			84,368,550	4.87
Luxembourg				
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z EUR C	80,600	EUR	84,868,576	4.90
			84,868,576	4.90
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			169,237,126	9.77
Total Organismes de placement collectif			169,237,126	9.77
Total du portefeuille-titres			1,603,403,544	92.61
Coût d'acquisition			1,599,013,886	



Candriam Money Market Euro

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Répartition géographique (en % des actifs nets)

France	19.37
Pays-Bas	13.86
Japon	11.11
États-Unis d'Amérique	10.70
Royaume-Uni	10.48
Espagne	7.23
Belgique	6.46
Luxembourg	5.82
Allemagne	3.34
Danemark	1.44
Suède	1.41
Norvège	1.15
Australie	0.21
	92.61

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	41.27
Fonds d'investissement	13.64
Obligations d'États, Provinces et communes	12.70
Internet et services d'Internet	4.90
Construction de machines et appareils	3.57
Électrotechnique	2.94
Énergie et eau	2.93
Immobilier	2.42
Télécommunication	1.87
Transport	1.50
Industrie automobile	1.47
Chimie	0.69
Institutions non classifiables	0.69
Articles de bureaux et ordinateurs	0.62
Matériaux de construction	0.45
Institutions non classifiables	0.29
Organisations supranationales	0.29
Divers biens d'équipement	0.23
Pneus et caoutchouc	0.14
	92.61



Candriam Money Market Euro AAA

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Australie				
WESTPAC BANKING CORP 0.375 17-23 05/03A	7,000,000	EUR	6,978,825	1.79
			6,978,825	1.79
Autriche				
AUTRICHE REPUB ZCP 260123	13,700,000	EUR	13,685,308	3.50
			13,685,308	3.50
Belgique				
BRUSSELS MUNICIPALIT ZCP 060123	5,000,000	EUR	4,995,402	1.28
EURO UNIO BILL ZCP 06-01-23	15,000,000	EUR	14,990,800	3.84
KBC BANK NV ZCP 020123	25,000,000	EUR	24,997,445	6.40
LVMH FIN BELGIQUE SA ZCP 050123	5,000,000	EUR	4,983,193	1.28
			49,966,840	12.79
Canada				
BANK OF MONTREAL 0.20 17-23 26/01A	3,500,000	EUR	3,495,888	0.89
			3,495,888	0.89
Danemark				
JYSK B OISEST+0.32% 20-11-23	5,000,000	EUR	5,000,030	1.28
JYSKE BANK DNK ZCP 010223	5,000,000	EUR	4,991,740	1.28
			9,991,770	2.56
Finlande				
OP CORPORATE BK ZCP 160123	5,000,000	EUR	4,996,077	1.28
			4,996,077	1.28
France				
ALLIANZ BANQUE SA 0.21 061223	3,000,000	EUR	2,999,816	0.77
ALLIANZ BANQUE SA 0.21 111223	4,000,000	EUR	3,999,675	1.02
ALLIANZ BANQUE SA 0.22 241123	3,000,000	EUR	2,999,627	0.77
BFCM B OISEST+0.26% 20-11-23	5,000,000	EUR	5,000,294	1.28
BPCE OISEST+0.26% 22-11-23	5,000,000	EUR	4,997,313	1.28
FRANCE TREASURY BILL ZCP 040123	3,500,000	EUR	3,499,848	0.90
KERING FINANCE ZCP 170123	9,000,000	EUR	8,974,989	2.30
PARIS (VILLE DE) ZCP 060123	10,000,000	EUR	9,997,385	2.56
REGION HAUTS DE FRA ZCP 250123	14,000,000	EUR	13,980,568	3.58
			56,449,515	14.45
Allemagne				
GERM TREA BILL ZCP 18-01-23	15,000,000	EUR	14,971,583	3.83
			14,971,583	3.83
Luxembourg				
EURO STAB MECH ZCP 12-01-23	14,000,000	EUR	13,992,861	3.58
MEDTRONIC GLOBAL HOLD 0.375 19-23 07/03A	6,000,000	EUR	5,982,480	1.53
			19,975,341	5.11
Pays-Bas				
BMW ZCP 130123	12,500,000	EUR	12,487,198	3.20
COOP R OISEST+0.26% 10-11-23	5,000,000	EUR	5,001,899	1.28
LINDE FINANCE BV ZCP 300123	10,000,000	EUR	9,983,954	2.55
ROCHE FINANCE REGS 0.50 16-23 27/02A	1,900,000	EUR	1,897,017	0.49
TOYOTA MOTOR FIN ZCP 110123	14,000,000	EUR	13,992,799	3.58
			43,362,867	11.10
Norvège				
DNB BA OISEST+0.27% 20-11-23	5,000,000	EUR	4,998,379	1.28
			4,998,379	1.28
Espagne				
SANTAN CONS FIN S.A. ZCP 160123	14,000,000	EUR	13,978,865	3.58
SPAI LETR DEL TESO ZCP 13-01-23	15,000,000	EUR	14,985,946	3.84
			28,964,811	7.41
Suède				
NORDEA BANK AB 1.00 16-23 22/02A	3,000,000	EUR	2,995,725	0.77
			2,995,725	0.77

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Money Market Euro AAA

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Royaume-Uni				
BANK O OISEST+0.39% 14-11-23	5,000,000	EUR	4,998,954	1.28
LLOYDS BANK 0.44 201123	5,000,000	EUR	4,999,719	1.28
MUFG BANK LTD ZCP 090123	6,000,000	EUR	5,997,235	1.53
NATL A OISEST+0.27% 10-11-23	5,000,000	EUR	4,998,970	1.28
NORD B OISEST+0.25% 20-11-23	5,000,000	EUR	5,000,516	1.28
ROYA B OISEST+0.33% 05-12-23	5,000,000	EUR	4,997,580	1.28
THE TO OISEST+0.41% 14-11-23	5,000,000	EUR	5,000,783	1.28
			35,993,757	9.21
États-Unis d'Amérique				
COLGATE PALMOLIVE CO ZCP 050323	15,000,000	EUR	14,993,973	3.84
ILLINOIS TOOL WORKS 1.25 15-23 22/05A	3,000,000	EUR	2,987,040	0.76
			17,981,013	4.60
Total des obligations			314,807,699	80.56
Obligations à taux variables				
Pays-Bas				
TOYOTA MOTOR FIN NL FL.R 21-23 19/01Q	5,400,000	EUR	5,401,080	1.38
			5,401,080	1.38
Total des obligations à taux variables			5,401,080	1.38
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			320,208,779	81.94
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
Luxembourg				
BNP PARIBAS INSTICASH EUR 1D SHORT TERM VNAV I EUR	0	EUR	11	0.00
			11	0.00
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			11	0.00
Total Organismes de placement collectif			11	0.00
Total du portefeuille-titres			320,208,790	81.94
Coût d'acquisition			320,184,659	



Candriam Money Market Euro AAA

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Répartition géographique (en % des actifs nets)

France	14.45
Belgique	12.79
Pays-Bas	12.48
Royaume-Uni	9.21
Espagne	7.41
Luxembourg	5.11
États-Unis d'Amérique	4.60
Allemagne	3.83
Autriche	3.50
Danemark	2.56
Australie	1.79
Finlande	1.28
Norvège	1.28
Canada	0.89
Suède	0.77
	81.94

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	48.43
Obligations d'États, Provinces et communes	18.20
Organisations supranationales	7.42
Biens de consommation divers	3.84
Industrie pharmaceutique	2.02
Divers biens d'équipement	1.28
Construction de machines et appareils	0.76
Fonds d'investissement	0.00
	81.94



Candriam Money Market USD Sustainable

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Belgique				
BARRY CALLEBAUT SERV 5.5 13-23 15/06S	4,500,000	USD	4,473,320	4.32
COFINIMMO SA ZCP 030123	4,000,000	EUR	4,255,823	4.11
			8,729,143	8.43
Canada				
CANA TREA BILL ZCP 19-01-23	5,000,000	CAD	3,664,131	3.54
			3,664,131	3.54
France				
DANONE 144A 2.589 16-23 02/11S	4,000,000	USD	3,917,160	3.78
FRANCE TREASURY BILL ZCP 040123	2,500,000	EUR	2,668,049	2.58
			6,585,209	6.36
Japon				
JAPAN TREASURY DISC ZCP 160123	1,000,000,000	JPY	7,581,788	7.32
			7,581,788	7.32
Pays-Bas				
IBERDROLA INT. BV ZCP 180123	5,000,000	EUR	5,320,055	5.14
TENNET HOLDING BV 4.625 11-23 21/02A	1,000,000	EUR	1,071,444	1.03
			6,391,499	6.17
Suède				
SCANIA CV AB ZCP 090123	5,500,000	EUR	5,852,423	5.65
			5,852,423	5.65
Royaume-Uni				
NATIONWIDE BUILDING ZCP 050123	4,000,000	USD	3,976,972	3.84
			3,976,972	3.84
États-Unis d'Amérique				
APPLE INC 2.85 16-23 23/02S	1,206,000	USD	1,203,238	1.16
EBAY INC 2.75 17-23 30/01	3,181,000	USD	3,175,017	3.07
FIDELITY NATIONAL 0.375 21-23 01/03S	1,000,000	USD	992,675	0.96
			5,370,930	5.19
Total des obligations			48,152,095	46.49
Obligations à taux variables				
Canada				
BANK OF MONTREAL FL.R 21-23 15/09S	3,157,000	USD	3,145,303	3.04
BANK OF NOVA SC FL.R 21-23 15/09Q	600,000	USD	597,714	0.58
BANK OF NOVA SCOTIA FL.R 20-23 16/09Q	4,500,000	USD	4,491,742	4.34
TORONTO DOMINION BANK FL.R 21-23 02/06Q	1,865,000	USD	1,861,774	1.80
TORONTO DOMINION BANK FL.R 21-23 06/01Q	2,774,000	USD	2,774,014	2.68
			12,870,547	12.43
France				
BPCE FL.R 18-23 12/09Q	4,200,000	USD	4,218,459	4.07
			4,218,459	4.07
États-Unis d'Amérique				
AMERICAN EXPRESS CO FL.R 21-23 03/11Q	1,441,000	USD	1,433,881	1.38
AMEX SOFRIND F.LR 22-24 03/05Q	1,100,000	USD	1,097,200	1.06
BFCM FL.R 18-23 20/07Q	2,300,000	USD	2,303,910	2.22
EBAY INC FL.R 17-23 30/01	3,365,000	USD	3,365,525	3.25
ROYAL BANK OF CANADA FL.R 20-23 17/01Q	4,855,000	USD	4,854,757	4.69
THERMO FISHER SCIENTIF FL.R 21-23 18/04Q	6,500,000	USD	6,493,338	6.27
			19,548,611	18.87
Total des obligations à taux variables			36,637,617	35.37
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			84,789,712	81.86

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Money Market USD Sustainable

Portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
France				
CANDRIAM MONÉTAIRE SICAV Z EUR	3,200	EUR	5,055,008	4.88
			5,055,008	4.88
Luxembourg				
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z EUR C	4,500	EUR	5,056,972	4.88
			5,056,972	4.88
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			10,111,980	9.76
Total Organismes de placement collectif			10,111,980	9.76
Total du portefeuille-titres			94,901,692	91.62
Coût d'acquisition			93,147,577	



Candriam Money Market USD Sustainable

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	24.06
Canada	15.96
France	15.31
Belgique	8.43
Japon	7.32
Pays-Bas	6.17
Suède	5.65
Luxembourg	4.88
Royaume-Uni	3.84
	91.62

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	26.89
Fonds d'investissement	13.87
Obligations d'États, Provinces et communes	13.43
Industrie agro-alimentaire	8.10
Distribution, commerce de détail	6.31
Électronique et semi-conducteurs	6.27
Industrie automobile	5.65
Électrotechnique	5.14
Immobilier	3.84
Articles de bureaux et ordinateurs	1.16
Internet et services d'Internet	0.96
	91.62



Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Au 31 décembre 2022, les contrats de change à terme ouverts sont les suivants :

Candriam Money Market Euro

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	93,412,046	JPY	13,504,600,000	20/02/2023	J.P. Morgan AG	(2,784,913)
EUR	69,181,821	JPY	10,003,400,000	20/02/2023	Société Générale	(2,075,094)
						(4,860,007)

Candriam Money Market USD Sustainable

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
JPY	465,000,000	USD	3,545,903	17/01/2023	Société Générale	(14,996)
USD	3,718,774	CAD	5,000,000	19/01/2023	UBS Europe SE	28,262
USD	11,732,235	EUR	11,130,000	04/01/2023	BNP Paribas Paris	(147,103)
USD	5,051,035	EUR	5,000,000	18/01/2023	UBS Europe SE	(290,879)
USD	5,518,853	EUR	5,500,000	09/01/2023	BNP Paribas Paris	(353,530)
USD	5,050,985	EUR	5,000,000	09/01/2023	UBS Europe SE	(287,545)
USD	1,098,202	EUR	1,045,000	21/02/2023	J.P. Morgan AG	(20,908)
USD	6,084,394	JPY	875,400,000	17/01/2023	Société Générale	(561,706)
USD	4,049,513	JPY	590,200,000	17/01/2023	Nomura Financial Products Europe	(431,228)
						(2,079,633)

Veuillez vous référer à la Note 7 concernant les garanties reçues/constituées pour les contrats de change à terme.



Autres notes aux états financiers

Note 1 - Généralité

Candriam Money Market (la « SICAV ») a été constituée pour une durée illimitée le 16 novembre 1987, sous la dénomination de « BIL GLOBAL FUND », en tant que société d'investissement à capital variable (SICAV) conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg. Son capital minimum est de 1.250.000. EUR Ses statuts ont été publiés au « Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations » (le « Mémorial ») le 11 décembre 1987. La SICAV est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-26803.

Le 30 mai 1990, la dénomination de la SICAV a été changée en « BIL Money Market Fund », ses statuts ont été modifiés et le capital libellé en BEF. Le 1^{er} février 1999, la dénomination de la SICAV a été changée en « Dexia Money Market ». Le 16 mai 2014, la dénomination de la SICAV a été changée en « Candriam Money Market ».

Le 27 janvier 1999, les statuts ont été modifiés et le capital libellé en EUR. Les modifications ont été publiées au « Mémorial ». Une version coordonnée des statuts est déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Ils ont été modifiés le 6 juillet 2020 pour la dernière fois. Les modifications correspondantes ont été publiées au « Recueil Électronique des Sociétés et Associations ».

La SICAV est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-26803.

La SICAV et l'ensemble de ses compartiments se qualifient de Fonds Monétaires et ont été agréés par la CSSF conformément aux dispositions du Règlement MMF. À ce titre, ils sont inscrits sur la liste officielle des OPC en tant que Fonds Monétaires, conformément à la Loi de 2010.

Conformément au Règlement, les informations suivantes sont déjà mises à la disposition des investisseurs au moins une fois par semaine sur le site Internet de la Société de gestion, www.candriam.com :

- i) la ventilation par échéance du portefeuille-titres des compartiments ;
- ii) le profil de crédit des compartiments ;
- iii) l'échéance moyenne pondérée et la durée de vie moyenne pondérée des compartiments ;
- iv) le détail des 10 principales participations des compartiments ;
- v) la valeur totale des actifs des compartiments ;
- vi) le rendement net des compartiments.

La société de gestion surveille l'évolution de la situation de très près afin de gérer celle-ci dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Les compartiments suivants sont actuellement disponibles aux investisseurs :

<u>Compartiments</u>	<u>Devise de référence</u>
Candriam Money Market Euro	EUR
Candriam Money Market USD Sustainable	USD
Candriam Money Market Euro AAA	EUR

Les classes qui sont émises sont les suivantes :

- La **classe Classique (classe C)** est accessible aux personnes physiques et morales.
- La **classe I** est exclusivement réservée aux investisseurs institutionnels.
- La **classe R** est réservée aux intermédiaires financiers (y compris les distributeurs et plateformes) qui :
 - ont des accords différents avec leurs clients aux fins de la fourniture de services d'investissement en rapport avec le compartiment, et
 - n'ont pas le droit d'accepter et conserver de la Société de Gestion, en raison de leurs lois et règlements applicables ou suite à des conventions avec leurs clients, des droits, commissions ou autres avantages monétaires en rapport avec la fourniture des services d'investissement susmentionnés.
- La **classe R2** est réservée :
 - aux distributeurs et/ou intermédiaires approuvés par la Société de Gestion qui ne percevront, pour les investissements dans cette Classe, aucune forme de rémunération d'une entité du groupe Candriam, lorsque les investissements finaux dans les actions ont lieu dans le cadre d'un mandat.
 - aux OPC approuvés par la Société de Gestion.
- La **classe S** est réservée aux investisseurs institutionnels spécialement approuvés par la Société de gestion, et le montant minimum de souscription initiale est de 100.000.000 EUR. Ce minimum peut être modifié à la discrétion du Conseil d'administration, pourvu que le traitement égalitaire des actionnaires soit assuré un même jour d'évaluation.
- La **classe V** est exclusivement réservée aux investisseurs institutionnels dont le montant minimum de souscription initiale est de 30.000.000 EUR. Ce minimum peut être modifié à la discrétion du Conseil d'administration, pourvu que le traitement égalitaire des actionnaires soit assuré un même jour d'évaluation.
- La **classe Z** est réservée :
 - aux investisseurs institutionnels/professionnels approuvés par la Société de Gestion. L'activité de gestion de portefeuille pour cette classe étant directement rémunérée via le contrat conclu avec l'investisseur, aucune commission de gestion de portefeuille ne sera prélevée sur les actifs de cette classe.
 - aux OPC approuvés par la Société de Gestion et gérés par une entité du groupe Candriam.



Autres notes aux états financiers

Note 1 - Généralité (suite)

En outre, un processus de couverture de change peut être appliqué aux classes d'actions.

- Classes d'actions couvertes en devises de référence :

Ces classes d'actions couvertes visent à réduire l'effet des fluctuations de taux de change entre la devise de référence du compartiment et la devise dans laquelle est libellée la classe d'actions couverte.

Ce type de couverture a pour but de garantir que la performance de la classe d'actions couverte est raisonnablement comparable (après ajustement pour tenir compte de la différence de taux d'intérêt entre les deux devises) à celle d'une classe d'actions libellée dans la devise de référence du compartiment. Ce type de couverture est identifié au moyen du suffixe H ajouté dans la dénomination de la classe d'actions.

- Classes d'actions couvertes contre les fluctuations des actifs :

Ces classes d'actions couvertes visent à réduire l'effet des fluctuations de taux de change entre les devises dans lesquelles sont détenus les actifs d'un compartiment et la devise de la classe d'actions couverte. Ce type de couverture est identifié au moyen du suffixe AH ajouté dans la dénomination de la classe d'actions.

Dans le cadre du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Sustainable Finance Disclosure Regulation » ou SFDR), les informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou les investissements durables sont disponibles dans les annexes pertinentes à la section (non audité) « Sustainable Finance Disclosure Regulation ».

Note 2 - Principales méthodes comptables

Les états financiers de la SICAV sont préparés conformément à la réglementation en vigueur au Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif. Des petits écarts peuvent apparaître dans certains totaux ou sous-totaux des états financiers en raison des règles d'arrondi.

Le présent rapport annuel a été préparé sur la base des dernières valeurs nettes d'inventaire techniques non officielles, calculées pour les besoins des états financiers au 31 décembre 2022.

Compartiments Candriam Money Market Euro et Candriam Money Market USD Sustainable : la valeur nette d'inventaire de chaque compartiment a été calculée le 2 janvier 2023 sur la base des derniers cours connus au moment de la valorisation.

Compartiment Candriam Money Market Euro AAA : la valeur nette d'inventaire du compartiment a été calculée le 31 décembre 2022 sur la base des derniers cours connus au moment de la valorisation.

a) Évaluation du portefeuille-titres de chaque compartiment

L'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, le jour d'évaluation, ou, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur le dernier cours connu du marché principal de cette valeur. Si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le Conseil d'Administration estimera avec prudence et bonne foi. Les valeurs mobilières qui ne sont ni cotées ni négociées sur un marché d'actions ou tout autre marché en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. Tous les autres avoirs seront évalués par les administrateurs sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée de bonne foi et selon des principes et procédures généralement admis.

b) Bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sur ventes d'investissements

Les bénéfices ou pertes réalisées sur les ventes d'investissements de chaque compartiment sont calculées sur la base du coût moyen des investissements vendus.

c) Différence de change

Les valeurs exprimées dans une devise autre que la devise de référence de chaque compartiment sont converties dans cette devise au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges dans une devise autre que la devise de référence de chaque compartiment sont convertis dans cette devise aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

Le coût d'acquisition des titres de chaque compartiment exprimé dans une devise autre que la devise de référence du compartiment est converti dans cette devise aux taux de change en vigueur au jour de l'achat.

Taux de change utilisés au 31 décembre 2022 :

Pour les compartiments Candriam Money Market Euro et Candriam Money Market USD Sustainable :

1 EUR =	1.573750	AUD	1 EUR =	0.987450	CHF	1 EUR =	140.818300	JPY	1 EUR =	1.067250	USD
1 EUR =	1.446050	CAD	1 EUR =	7.436450	DKK	1 EUR =	11.120250	SEK			

Pour le compartiment Candriam Money Market Euro AAA :

1 EUR =	0.985050	CHF	1 EUR =	7.436250	DKK	1 EUR =	0.884900	GBP	1 EUR =	1.066650	USD
---------	----------	-----	---------	----------	-----	---------	----------	-----	---------	----------	-----



Autres notes aux états financiers

Note 2 - Principales politiques comptables (suite)

d) Évaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont évalués aux cours de change à terme à la date de clôture applicables pour la période restante jusqu'à l'échéance. La plus-value / (moins-value) non réalisée sur contrats de change à terme est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de plus-value / (moins-value) nette non réalisée en découlant figurent à l'état des variations des actifs nets respectivement, sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme » et « Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

Pour les détails concernant les contrats de change à terme en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

e) Coûts de transaction

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, la SICAV a encouru des frais de transaction et des frais de courtage liés à l'achat et à la vente de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, autres actifs éligibles et instruments dérivés. Ces charges sont présentées dans l'état des variations des actifs nets au poste « Coûts de transaction ».

f) Revenus

Les produits d'intérêts sont comptabilisés conformément aux conditions de l'investissement sous-jacent. Les produits sont enregistrés nets des retenues à la source respectives, le cas échéant. Les dividendes sont comptabilisés à l'ex-date.

g) Abréviations utilisées dans les portefeuilles-titres

FL.R : Floating Rate Notes

ZCP : Zéro coupon

Q : Trimestriel

A : Annuel

S : Semestriel

Note 3 - Commissions de gestion

Candriam (ci-après la « Société de gestion ») dont le siège social est sis SERENITY - Bloc B, 19-21, Route d'Arlon, L - 8009 Strassen, société en commandite par actions de droit luxembourgeois constituée à Luxembourg le 10 juillet 1991, a été désignée comme Société de gestion de la SICAV en vertu d'un contrat conclu entre la SICAV et Candriam.

Candriam, société en commandite par actions, a reçu l'agrément de Société de gestion au sens du chapitre 15 de la Loi de 2010. À ce titre, la Société est autorisée à exercer les activités de gestion collective de portefeuilles, de gestion de portefeuilles d'investissement et de conseil en investissements. Ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 19 mai 2016 et les modifications correspondantes ont été publiées dans le « Mémorial C (Recueil des Sociétés et Associations) ». Une version coordonnée des statuts a été déposée au Registre des Sociétés de Luxembourg.

Candriam une filiale de Candriam Group, une entité du Groupe New York Life Insurance Company. Elle est responsable des activités de gestion de portefeuille, d'administration (Agent administratif, Agent de transfert et Teneur de registre) et de commercialisation (distribution).

Jusqu'au 30 juin 2022, la mise en œuvre des activités de Gestion de portefeuille pour l'ensemble des compartiments était déléguée à : Candriam Belgium, 58, Avenue des Arts, B - 1000 Bruxelles.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, la fonction de gestion de portefeuille n'est plus déléguée et est assurée directement par Candriam et/ou une ou plusieurs de ses succursales : Candriam - Succursale belge, Candriam – Succursale française, Candriam – UK Establishment.

En rémunération de son activité de gestion de portefeuille, la Société de gestion percevra des commissions de gestion exprimées en pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de chaque compartiment de la SICAV, conformément aux informations ci-dessous. Ces commissions sont payables mensuellement.

Si les prestations sont uniquement assurées durant une partie du mois, les commissions perçues par la Société de gestion sont déterminées prorata temporis.



Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion (suite)

Les taux en vigueur au 31 décembre 2022 sont les suivants :

Compartiments	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
Candriam Money Market Euro	C	Capitalisation	LU0093583077	0.50%
	C	Distribution	LU0093583234	0.50%
	I	Capitalisation	LU0206982331	0.20%
	R	Capitalisation	LU0936337848	0.20%
	R2	Distribution	LU1389877876	0.13%
	V	Capitalisation	LU0323048693	0.05%
	Z	Capitalisation	LU0391999124	0.00%
Candriam Money Market Euro AAA	C	Capitalisation	LU0354091653	0.45%
	C	Distribution	LU0354091737	0.45%
	I	Capitalisation	LU0354091901	0.14%
	I	Distribution	LU0354127358	0.14%
	R	Capitalisation	LU0936338655	0.14%
	V	Capitalisation	LU0354092115	0.05%
	Z	Distribution	LU0354092206	0.05%
Candriam Money Market USD Sustainable	C	Capitalisation	LU0049341216	0.50%
	C	Distribution	LU0094032728	0.50%
	I	Capitalisation	LU0206982414	0.20%
	I	Distribution	LU0355214700	0.20%
	V	Capitalisation	LU0323048347	0.06%
	Z	Capitalisation	LU0391999553	0.00%

Le tableau ci-après présente les taux annuels de commission de gestion maximum appliqués aux OPC investis par les différents compartiments de Candriam Money Market au 31 décembre 2022.

Fonds cible	Taux maximal
CANDRIAM MONÉTAIRE SICAV Z	0.15%
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z	0.00%
BNP PARIBAS INSTICASH EUR 1D C	0.15%

Note 4 - Charges opérationnelles et administratives

La SICAV supporte les charges opérationnelles et administratives courantes engagées pour couvrir tous les frais fixes et variables, charges, commissions et autres dépenses, telles que définies ci-après (les « Charges Opérationnelles et Administratives »).

Les Charges Opérationnelles et Administratives couvrent les frais suivants, sans que cette liste soit limitative :

a) les dépenses directement engagées par la SICAV, en ce compris, sans toutefois s'y limiter, les commissions et charges de la banque dépositaire, les commissions et frais des réviseurs d'entreprises agréés, les frais de couverture des actions, en ce compris ceux facturés par la Société de gestion, les honoraires versés aux Administrateurs, ainsi que les frais et débours raisonnables encourus par ou pour les Administrateurs ;

b) une « commission de service », versée à la Société de gestion et comprenant la somme restante des Charges opérationnelles et administratives déduction faite des dépenses détaillées à la section a) ci-dessus, à savoir, notamment, les commissions et frais de l'Agent domiciliaire, de l'Agent administratif, de l'Agent de transfert et Teneur de registre et de l'Agent payeur principal, les coûts liés à l'enregistrement et au maintien dudit enregistrement dans toutes les juridictions (tels que les commissions prélevées par les autorités de surveillance concernées, les frais de traduction et la rémunération des Représentants à l'étranger et des agents payeurs locaux), les coûts de publication du cours des actions, les frais postaux et les frais de télécommunication, les frais de préparation, d'impression, de traduction et de distribution des prospectus, des documents d'informations clés pour l'investisseur, des avis aux actionnaires, des rapports financiers ou de tout autre document destiné aux actionnaires, les honoraires et frais juridiques, les charges et frais liés à la souscription de tout abonnement/licence ou tout autre recours à des informations ou des données payantes, les frais engendrés par l'utilisation par la SICAV d'une marque déposée, les frais et commissions revenant à la Société de gestion et/ou à ses délégués et/ou à tout autre agent nommé par la SICAV elle-même et/ou aux experts indépendants.

Les Charges opérationnelles et administratives sont exprimées en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne de chaque classe d'actions.

À la fin d'un exercice donné, si les charges et dépenses réelles devaient être supérieures au pourcentage de Charges Opérationnelles et Administratives fixé pour une classe d'actions, alors, la Société de Gestion prendrait la différence à sa charge. Inversement, si les charges et dépenses réelles s'avéraient inférieures au pourcentage de Charges Opérationnelles et Administratives fixé pour une classe d'Actions, alors la Société de Gestion conserverait la différence.

La Société de Gestion pourra donner instruction à la SICAV de procéder au règlement de tout ou partie des dépenses telles qu'énumérées ci-avant directement sur ses actifs.

Dans pareil cas, le montant des Charges Opérationnelles et Administratives serait réduit en conséquence.

Ces charges sont payables mensuellement.



Autres notes aux états financiers

Note 4 - Charges opérationnelles et administratives (suite)

Les taux maximaux en vigueur au 31 décembre 2022 sont les suivants :

Compartiments	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
Candriam Money Market Euro	C	Capitalisation	LU0093583077	0.30%
	C	Distribution	LU0093583234	0.30%
	I	Capitalisation	LU0206982331	0.17%
	R	Capitalisation	LU0936337848	0.30%
	R2	Distribution	LU1389877876	0.30%
	V	Capitalisation	LU0323048693	0.17%
	Z	Capitalisation	LU0391999124	0.17%
Candriam Money Market Euro AAA	C	Capitalisation	LU0354091653	0.30%
	C	Distribution	LU0354091737	0.30%
	I	Capitalisation	LU0354091901	0.17%
	I	Distribution	LU0354127358	0.17%
	R	Capitalisation	LU0936338655	0.30%
	V	Capitalisation	LU0354092115	0.17%
	V	Distribution	LU0354092206	0.17%
	Z	Capitalisation	LU0391999470	0.17%
Candriam Money Market USD Sustainable	C	Capitalisation	LU0049341216	0.25%
	C	Distribution	LU0094032728	0.25%
	I	Capitalisation	LU0206982414	0.16%
	I	Distribution	LU0355214700	0.16%
	V	Capitalisation	LU0323048347	0.16%
	Z	Capitalisation	LU0391999553	0.16%

Note 5 - Taxe d'abonnement

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises. En vertu de la législation et de la réglementation actuellement en vigueur, la SICAV est soumise au Luxembourg à une taxe annuelle de 0,01%, payable trimestriellement et calculée sur la valeur nette d'inventaire de la SICAV à la fin de chaque trimestre. Ce taux est réduit à 0% pour les classes réservées aux investisseurs institutionnels.

En outre, aucune taxe d'abonnement n'est due sur les avoirs que la SICAV détient dans des parts d'autres OPCVM déjà soumis à la taxe d'abonnement à Luxembourg.

Le gouvernement belge a promulgué une loi visant à imposer une fois par an la valeur nette d'inventaire des fonds d'investissements étrangers enregistrés en Belgique. Cette taxe annuelle est calculée sur les montants nets placés en Belgique par des intermédiaires financiers belges. En l'absence de déclaration suffisante relative à ces chiffres, l'administration fiscale pourra calculer la taxe sur la totalité des actifs de ces compartiments. La loi belge du 17 juin 2013 portant des dispositions fiscales et financières et des dispositions relatives au développement durable porte le taux de la taxe annuelle pour les Organismes de Placement Collectif à 0,0925 % avec effet au 1 janvier 2014.

À titre conservatoire, la Sicav a introduit une réclamation en restitution de la taxe auprès de l'administration fiscale belge et auprès du tribunal de Première Instance de Bruxelles. À ce stade, il ne peut être préjugé de l'issue du litige ou d'un quelconque remboursement au bénéfice de la Sicav. Dans le cadre d'une affaire similaire, l'État belge s'est pourvu en Cassation contre les arrêts de la Cour d'Appel faisant droit au plaignant. La société de gestion a été informée que la Cour de cassation s'était prononcée contre le plaignant le 25 mars 2022. La Cour de cassation (chambre francophone) estime que la Cour d'appel de Bruxelles a qualifié à tort la taxe d'abonnement belge d'impôt sur la fortune couvert par la convention préventive de la double imposition conclue entre la Belgique et le Luxembourg (laquelle convention attribue le droit d'imposer des SICAV luxembourgeoises uniquement au Luxembourg et pas à la Belgique, ce qui justifie la réclamation en restitution de la taxe d'abonnement belge).

L'affaire a été renvoyée à la Cour d'appel de Liège, qui sera tenue par la conclusion de la Cour de cassation.

Un autre arrêt de la Cour de cassation (chambre néerlandophone) du 21 avril 2022 ne conteste pas le fait que la taxe d'abonnement belge constitue un impôt sur la fortune, mais considère que la convention préventive de la double imposition conclue entre la Belgique et le Luxembourg (contrairement à celle signée avec les Pays-Bas) ne couvre pas dans son champ d'application un impôt sur la fortune prélevé en Belgique.

La perspective d'un remboursement est donc limitée et celui-ci ne sera en tout état de cause pas possible à court terme.

Note 6 - Dépôts à terme

Candriam Money Market Euro AAA

Contrepartie	Maturité	Montant (en EUR)
NATIXIS (CAPITAL MARKET)	02/01/2023	33,000,000



Autres notes aux états financiers

Note 7 - Garanties

En relation avec les instruments dérivés de gré à gré, des garanties en espèces ont été reçues de JP Morgan SE, Société Générale S.A., Nomura Financial Products Europe GmbH - DE – LC, UBS Europe SE, BNP Paribas S.A. pour :

Compartiments	Devise	Garantie en espèces versée	Garantie en espèces reçue
Candriam Money Market Euro	EUR	(4.430.000)	0
Candriam Money Market USD Sustainable	USD	(1.990.000)	0

Note 8 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

Une liste reprenant les opérations (ventes et achats) des portefeuilles d'investissement est disponible gratuitement au siège social de la SICAV.

Note 9 - Événements significatifs au cours de l'exercice

Avec effet au 1^{er} juillet 2022 (la « Date de prise d'effet »), Candriam Luxembourg a absorbé ses filiales Candriam Belgium et Candriam France par le biais d'une fusion luxembourgeoise par absorption conformément à l'article 1021-1 (et suivants) de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée. À compter de la Date de prise d'effet, le nom de Candriam Luxembourg a été modifié en Candriam.

Note 10 - Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la fin de l'exercice.



Informations supplémentaires non auditées

Gestion des risques – calcul du risque global

Comme l'exige la circulaire CSSF 11/512, le Conseil d'Administration de la Société doit déterminer le mode de gestion des risques de la Société, en utilisant soit l'approche par l'engagement soit l'approche VaR.

Le Conseil d'Administration de la Société a choisi d'adopter l'approche par l'engagement comme méthode de détermination du risque global pour tous les compartiments de la Société.

Politique d'engagement et de vote, utilisation des droits de vote

La Société de Gestion n'exerce pas de droit de vote pour les fonds considérés.

Pour toutes les questions d'engagement, nous vous invitons à consulter la politique d'engagement et les rapports associés, lesquels sont disponibles sur le site Internet de Candriam à l'adresse suivante : <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>.



Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à la politique de rémunération

La directive européenne 2014/91/UE modifiant la directive 2009/65/CE concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, applicable à la SICAV, est entrée en vigueur le 18 mars 2016. Elle est transposée en droit national par la loi luxembourgeoise du 10 mai 2016 transposant la directive 2014/91/UE. En raison de cette nouvelle réglementation, la SICAV est tenue de publier les informations relatives à la rémunération des salariés identifiés au sens de la Loi dans le rapport annuel.

Candriam détient une double licence, d'une part, en tant que société de gestion conformément à l'article 15 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif et, d'autre part, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs conformément à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs. Les responsabilités incombant à Candriam en vertu de ces deux lois sont relativement similaires et Candriam considère que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relatives à l'administration des OPCVM et des fonds d'investissement alternatifs.

Au cours de son exercice clos le 31 décembre 2022, Candriam a versé les sommes suivantes à son personnel :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 16.496.391 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 7.603.281 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 147.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de Candriam ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous montrent également le montant agrégé des rémunérations globales chez Candriam.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 4.123.181 euros.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de Candriam dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont elle est la Société de Gestion (hors direction générale) : 2.274.454 euros.

Rémunérations payées par Candriam au personnel de sa succursale belge (Candriam - Succursale belge), agissant en qualité de gestionnaire d'investissement durant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 24.652.347 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 10.435.950 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 256.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire d'investissement ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire d'investissement.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : EUR : 5,059,679.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire d'investissement (hors direction générale) : 4.582.833 euros.

Rémunérations payées par Candriam au personnel de sa succursale française (Candriam – Succursale française), agissant en qualité de gestionnaire d'investissement durant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 18.384.879 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 9.558.325 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 202.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire d'investissement ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire d'investissement.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 3.634.215 euros.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire d'investissement (hors direction générale) : 3.398.975 euros.

La politique de rémunération a été révisée pour la dernière fois par le comité de rémunération de Candriam le 29 janvier 2021 et a été adoptée par le Conseil d'Administration de Candriam.



Informations supplémentaires non auditées

Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)

Les compartiments de la SICAV relèvent de l'Art. 8 ou 9 du SFDR et les informations respectives sont divulguées au niveau des compartiments ci-dessous.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> OUI	●● <input checked="" type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 79% d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels qui sont à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises.
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnelles, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc et uranium appauvri).
- évitant l'exposition aux pays considérés comme des régimes oppressifs
- obtenant une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important " à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section " Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité? "

Indicateurs de durabilité	Valeur	Benchmark
Carbon Footprint - Corporate - Scope 1&2 - Lower than absolute threshold (currently 140)	64.12	

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence positive sur l'environnement et dans les domaines sociaux à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices.

Sur la base de ses notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme " investissement durable " et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important ", en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des " principales incidences négatives " ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Principal adverse impacts are the most significant negative impacts of investment decisions on sustainability factors relating to environmental, social and employee matters, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives constitue un élément essentiel de l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de

plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des sociétés, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais liés :

- les activités commerciales des émetteurs de la société et leur incidence positive ou négative sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources,

les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, consistant en une exclusion normative et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Activités d'engagement avec les entreprises basées sur le dialogue, en aidant à éviter ou à atténuer les incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent la politique d'engagement de Candriam et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des pays : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité selon l'approche des quatre types de capital :

- le capital naturel, qui évalue la façon dont un pays conserve et utilise ses ressources naturelles de manière durable,
- le capital humain, qui mesure la productivité économique et créative par l'évaluation des niveaux d'éducation et d'expertise, l'innovation, la santé, y compris les questions de durabilité,
- le capital social, qui évalue la société civile et les institutions publiques de chaque pays, en mettant l'accent sur la transparence et la démocratie, l'efficacité du gouvernement, la corruption, l'inégalité et la sécurité de la population,
- le capital économique, qui évalue les fondamentaux économiques d'un pays afin de déterminer la capacité de chaque gouvernement à financer et à soutenir les politiques de développement durable à long terme.

2. Filtrage négatif des pays comprenant notamment les éléments suivants :

- la liste des régimes très oppressifs de Candriam — les États commettant de graves violations des droits de l'homme.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance dépend d'un certain nombre d'éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

À l'échelle du Compartiment, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens (cf. Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/en/private/sfdr/>) :

- Engagement : afin d'éviter et/ou de réduire l'incidence négative sur les objectifs durables, le Compartiment a également tenu compte des incidences négatives dans ses interactions avec les entreprises, par le biais du dialogue. Candriam a accordé la priorité à ses activités d'engagement en fonction d'une évaluation des défis ESG les plus importants et les plus pertinents, auxquels font face les secteurs et les émetteurs, en tenant compte des incidences financières et sociales et des incidences sur les parties prenantes. Par conséquent, le niveau d'engagement avec chaque entreprise au sein d'un même produit peut varier et est assujéti à la méthodologie de hiérarchisation des priorités de Candriam.
 - Dialogue :

Le climat (PAI1 à PAI6) est de toute évidence au centre de nos échanges avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des Compartiments gérés aux émetteurs susmentionnés.

Notre objectif est évidemment d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de soutenir un tel alignement. Au-delà de tout engagement à atteindre Zéro émission nette et de la publication d'informations sur les émissions absolues de Scopes 1-2-3, Candriam les encourage donc à fournir des informations sur la façon dont les objectifs à court et à moyen termes sont alignés sur la trajectoire scientifiquement reconnue de 1,5D. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif. Comme l'année dernière, nous continuons de soutenir et de participer activement à plusieurs initiatives collaboratives, telles que Climate action 100+. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans notre rapport annuel sur l'engagement et le vote, disponible sur notre site Internet public (<https://www.candriam.com/en/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>) .

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation des inégalités observée, plusieurs engagements ont également été effectués concernant la protection des droits de l'homme fondamentaux au niveau de la main-d'œuvre directe et indirecte (due diligence de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10, PAI11). Nous avons également mené une campagne d'engagement direct dédiée post-Covid visant à étudier comment les relations avec les parties prenantes avaient été affectées et les changements étaient désormais intégrés comme le "nouveau cadre normal" d'exercice des activités des sociétés en portefeuille de Candriam. Dans le même esprit, la gestion du capital humain est un aspect que nous abordons dans la plupart de nos échanges avec des entreprises. Nous continuons d'appuyer la Workforce Disclosure Initiative, qui défend un meilleur accès à des données fiables, pertinentes et comparables sur la main-d'œuvre directe et indirecte des entreprises.

- Exclusion : Le filtrage négatif de Candriam sur les entreprises ou les pays vise à éviter les investissements dans des activités ou des pratiques préjudiciables et peut conduire à des exclusions liées à l'incidence négative d'entreprises ou d'émetteurs.
- Suivi : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives, y compris le reporting au niveau du Compartiment. Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Compartiment. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Compartiment :

Indicateurs	Résultats
10 - Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	0.00%
14 - Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	0.00%
16 - Investee countries subject to social violations	0.00%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
JAPA TREA DISC BIL ZCP 20-02-23	Bonds of States. Provinces and municipalities	9.64%	JP
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	Investments funds	4.90%	LU
CANDRIAM MONÉTAIRE SICAV Z C	Investments funds	4.87%	FR
GSK CONSUMER UK ZCP 090123	Banks and other financial institutions	2.42%	GB
COFINIMMO SA ZCP 050123	Investments funds	2.02%	BE
VEOLIA ENVIRONN ZCP 070223	Utilities	2.01%	FR
IBERDROLA INT. BV ZCP 180123	Electrical engineering	1.79%	NL
CAIXABANK SA 1.125 17-23 12/01A	Banks and other financial institutions	1.73%	ES
VOLKSWAGEN FIN. SVC ZCP 140223	Banks and other financial institutions	1.61%	DE
SPAI LETR DEL TESO ZCP 13-01-23	Bonds of States. Provinces and municipalities	1.56%	ES
FIDELITY NATL INFORM ZCP 100123	Internet and internet services	1.47%	US
FIDELITY NATL INFORM ZCP 060123	Internet and internet services	1.44%	US
SCANIA CV AB ZCP 090123	Road vehicles	1.38%	SE
CM ARKEA 1.00 15-23 26/01A	Banks and other financial institutions	1.31%	FR
AT&T INC FL.R 18-23 05/09Q	Communication	1.30%	US

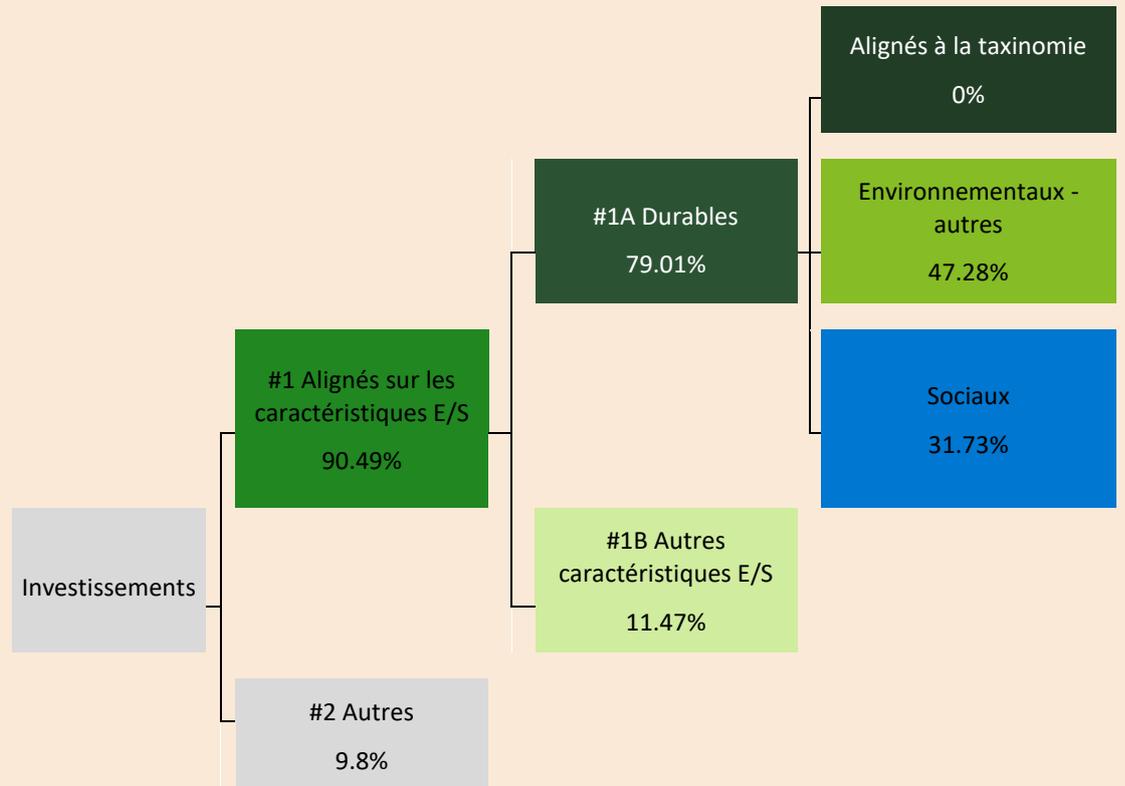
Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques.

● *In which economic sectors were the investments made?*

Secteur	Proportion
Banks and other financial institutions	41.28%
Investments funds	13.64%
Bonds of States, Provinces and municipalities	12.70%
Internet and internet services	4.90%
Machine and apparatus construction	3.57%
Electrical engineering	2.94%
Utilities	2.93%
Real estate	2.42%
Communication	1.87%
Transportation	1.50%
Road vehicles	1.47%
Non Classifiable Institutions	0.98%
Chemicals	0.69%
Office supplies and computing	0.62%
Building materials	0.45%

Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

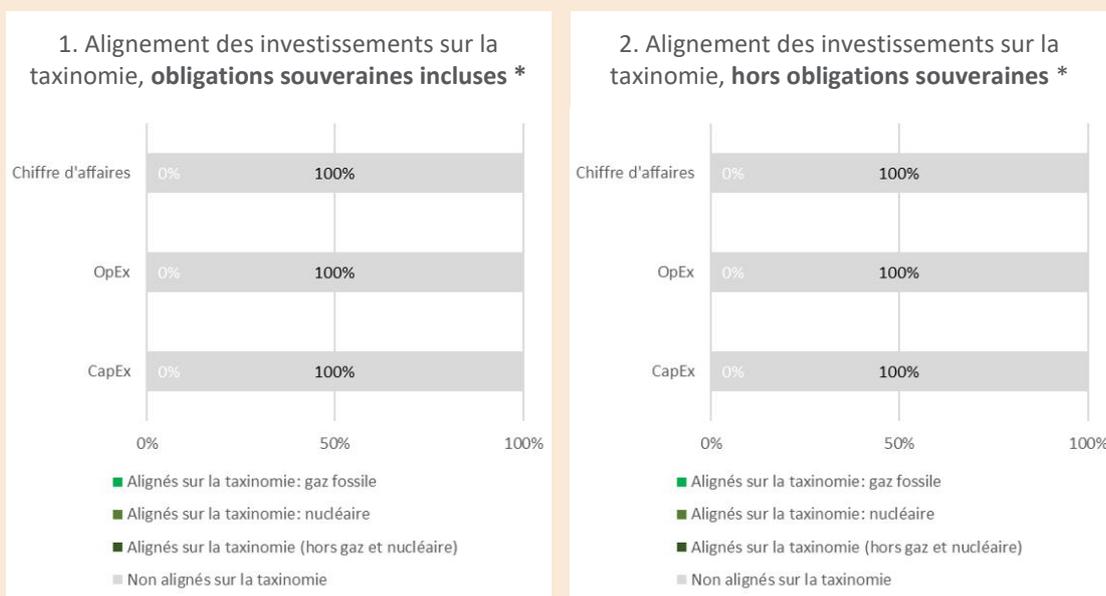
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxinomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxinomie.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation de changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 47,28 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2022 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 31,73 %



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie " Autres " peuvent représenter 9,8 % de l'actif net total du Compartiment.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- des liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- des investissements présentant des caractéristiques E/S au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement E/S de Candriam. Il est prévu de vendre ces investissements ;
- Autres investissements (y compris les produits dérivés mono-émetteurs) achetés à des fins de diversification et qui ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un filtrage ESG ou pour lesquels des données ESG ne sont pas disponibles ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs qui peuvent être utilisés à des fins de gestion de portefeuille efficace et/ou à des fins de couverture et/ou temporairement à la suite de souscriptions/rachats.



● **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, le Compartiment a ouvert/renforcé des positions dans des émetteurs présentant un profil ESG positif, sur la base d'une évaluation indépendante des notes ESG de Candriam.

Malgré notre sous-pondération du secteur des services aux collectivités, nous avons maintenu des positions dans les valeurs suivantes en raison de leur accent sur la transition énergétique vers un environnement à plus faibles émissions de carbone : Iberdrola et Enel. Dans le secteur automobile, nous avons maintenu une exposition aux valeurs suivantes : Volkswagen et Mercedes, qui se concentrent tous deux sur la transition de la combustion au véhicule électrique (VE) et ont lancé plusieurs modèles l'année dernière pour concurrencer Tesla (leader actuel du marché dans le secteur des VE). Nous avons également maintenu une position dans Toyota qui, malgré son retard dans le secteur des VE, est encore très fort sur le marché des voitures hybrides, et qui génère des émissions par voiture en circulation plus faibles par rapport à d'autres constructeurs automobiles. Le fonds a vendu les investissements suivants dont les émetteurs n'avaient pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales : Berkshire Hathaway : La position a été exclue en raison d'un risque lié à son exposition potentielle aux armements.

Le Compartiment a réalisé une empreinte carbone de 64,12 à la fin de décembre 2022, mieux que son objectif de maximum 140 tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros investis.



● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> OUI	●● <input checked="" type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 85% d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels qui sont à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises.
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnelles, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc et uranium appauvri).
- évitant l'exposition aux pays considérés comme des régimes oppressifs
- obtenant une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important " à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section " Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité? "

Indicateurs de durabilité	Valeur	Benchmark
Carbon Footprint - Corporate - Scope 1&2 - Lower than absolute threshold (currently 140)	14.41	

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence positive sur l'environnement et dans les domaines sociaux à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices.

Sur la base de ses notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme " investissement durable " et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important ", en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des " principales incidences négatives " ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Principal adverse impacts are the most significant negative impacts of investment decisions on sustainability factors relating to environmental, social and employee matters, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives constitue un élément essentiel de l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de

plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des sociétés, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais liés :

- les activités commerciales des émetteurs de la société et leur incidence positive ou négative sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources,

les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, consistant en une exclusion normative et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Activités d'engagement avec les entreprises basées sur le dialogue, en aidant à éviter ou à atténuer les incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent la politique d'engagement de Candriam et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des pays : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité selon l'approche des quatre types de capital :

- le capital naturel, qui évalue la façon dont un pays conserve et utilise ses ressources naturelles de manière durable,
- le capital humain, qui mesure la productivité économique et créative par l'évaluation des niveaux d'éducation et d'expertise, l'innovation, la santé, y compris les questions de durabilité,
- le capital social, qui évalue la société civile et les institutions publiques de chaque pays, en mettant l'accent sur la transparence et la démocratie, l'efficacité du gouvernement, la corruption, l'inégalité et la sécurité de la population,
- le capital économique, qui évalue les fondamentaux économiques d'un pays afin de déterminer la capacité de chaque gouvernement à financer et à soutenir les politiques de développement durable à long terme.

2. Filtrage négatif des pays comprenant notamment les éléments suivants :

- la liste des régimes très oppressifs de Candriam — les États commettant de graves violations des droits de l'homme.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance dépend d'un certain nombre d'éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

À l'échelle du Compartiment, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens (cf. Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/en/private/sfdr/>) :

- Engagement : afin d'éviter et/ou de réduire l'incidence négative sur les objectifs durables, le Compartiment a également tenu compte des incidences négatives dans ses interactions avec les entreprises, par le biais du dialogue. Candriam a accordé la priorité à ses activités d'engagement en fonction d'une évaluation des défis ESG les plus importants et les plus pertinents, auxquels font face les secteurs et les émetteurs, en tenant compte des incidences financières et sociales et des incidences sur les parties prenantes. Par conséquent, le niveau d'engagement avec chaque entreprise au sein d'un même produit peut varier et est assujéti à la méthodologie de hiérarchisation des priorités de Candriam.
 - Dialogue :

Le climat (PAI1 à PAI6) est de toute évidence au centre de nos échanges avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des Compartiments gérés aux émetteurs susmentionnés.

Notre objectif est évidemment d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de soutenir un tel alignement. Au-delà de tout engagement à atteindre Zéro émission nette et de la publication d'informations sur les émissions absolues de Scopes 1-2-3, Candriam les encourage donc à fournir des informations sur la façon dont les objectifs à court et à moyen termes sont alignés sur la trajectoire scientifiquement reconnue de 1,5D. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif. Comme l'année dernière, nous continuons de soutenir et de participer activement à plusieurs initiatives collaboratives, telles que Climate action 100+. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans notre rapport annuel sur l'engagement et le vote, disponible sur notre site Internet public (<https://www.candriam.com/en/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>) .

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation des inégalités observée, plusieurs engagements ont également été effectués concernant la protection des droits de l'homme fondamentaux au niveau de la main-d'œuvre directe et indirecte (due diligence de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10, PAI11). Nous avons également mené une campagne d'engagement direct dédiée post-Covid visant à étudier comment les relations avec les parties prenantes avaient été affectées et les changements étaient désormais intégrés comme le "nouveau cadre normal" d'exercice des activités des sociétés en portefeuille de Candriam. Dans le même esprit, la gestion du capital humain est un aspect que nous abordons dans la plupart de nos échanges avec des entreprises. Nous continuons d'appuyer la Workforce Disclosure Initiative, qui défend un meilleur accès à des données fiables, pertinentes et comparables sur la main-d'œuvre directe et indirecte des entreprises.

- Exclusion : Le filtrage négatif de Candriam sur les entreprises ou les pays vise à éviter les investissements dans des activités ou des pratiques préjudiciables et peut conduire à des exclusions liées à l'incidence négative d'entreprises ou d'émetteurs.
- Suivi : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives, y compris le reporting au niveau du Compartiment. Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Compartiment. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Compartiment :

Indicateurs	Résultats
10 - Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	0.00%
14 - Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	0.00%
16 - Investee countries subject to social violations	0.00%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
KBC BANK NV ZCP 020123	Banks and other financial institutions	6.40%	BE
COLGATE PALMOLIVE CO ZCP 050323	Miscellaneous consumer goods	3.84%	US
EURO UNIO BILL ZCP 06-01-23	Supranational Organisations	3.84%	BE
SPAI LETR DEL TESO ZCP 13-01-23	Bonds of States. Provinces and municipalities	3.84%	ES
GERM TREA BILL ZCP 18-01-23	Bonds of States. Provinces and municipalities	3.83%	DE
EURO STAB MECH ZCP 12-01-23	Supranational Organisations	3.58%	LU
TOYOTA MOTOR FIN ZCP 110123	Banks and other financial institutions	3.58%	NL
REGION HAUTS DE FRA ZCP 250123	Bonds of States. Provinces and municipalities	3.58%	FR
SANTAN CONS FIN S.A. ZCP 160123	Banks and other financial institutions	3.58%	ES
AUTRICHE REPUB ZCP 260123	Bonds of States. Provinces and municipalities	3.50%	AT
BMW ZCP 130123	Banks and other financial institutions	3.20%	NL
PARIS (VILLE DE) ZCP 060123	Bonds of States. Provinces and municipalities	2.56%	FR
LINDE FINANCE BV ZCP 300123	Banks and other financial institutions	2.55%	NL
KERING FINANCE ZCP 170123	Banks and other financial institutions	2.30%	FR
WESTPAC BANKING CORP 0.375 17-23 05/03A	Banks and other financial institutions	1.79%	AU

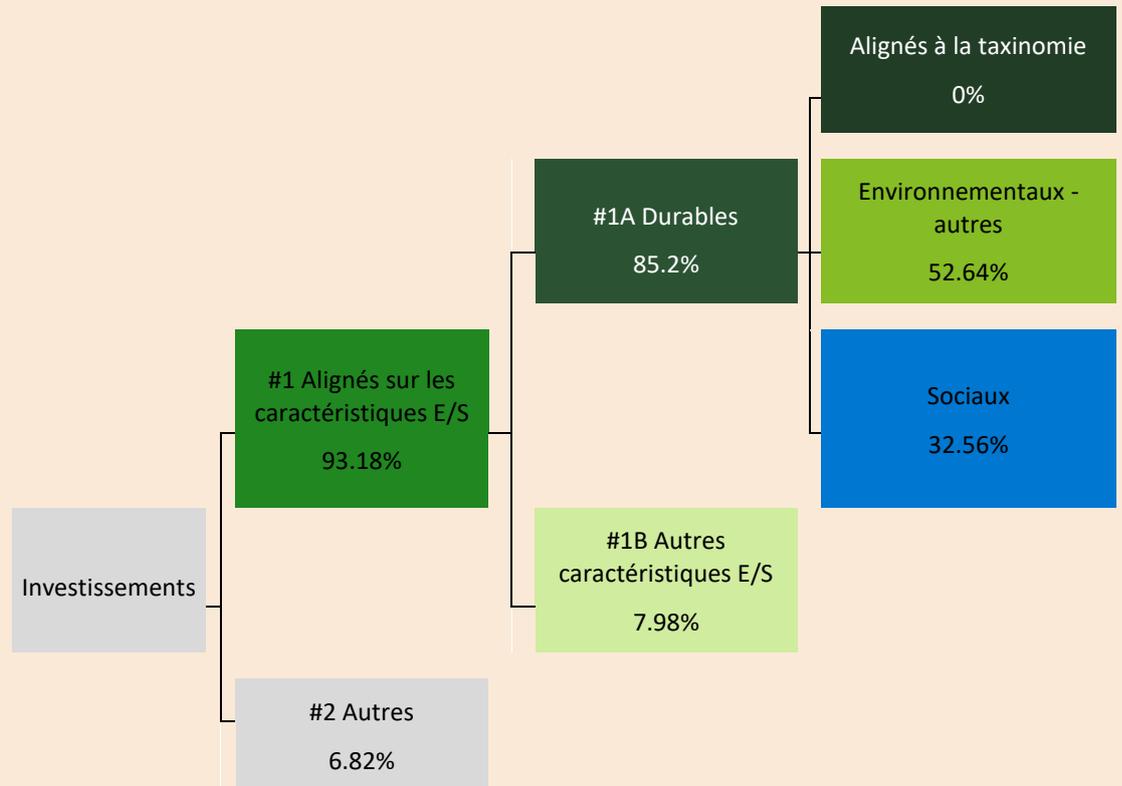
Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques.

● ***In which economic sectors were the investments made?***

Secteur	Proportion
Banks and other financial institutions	48.43%
Bonds of States, Provinces and municipalities	18.20%
Supranational Organisations	7.42%
Miscellaneous consumer goods	3.84%
Pharmaceuticals	2.02%
Various capital goods	1.28%
Machine and apparatus construction	0.76%
Investments funds	0.28%

Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

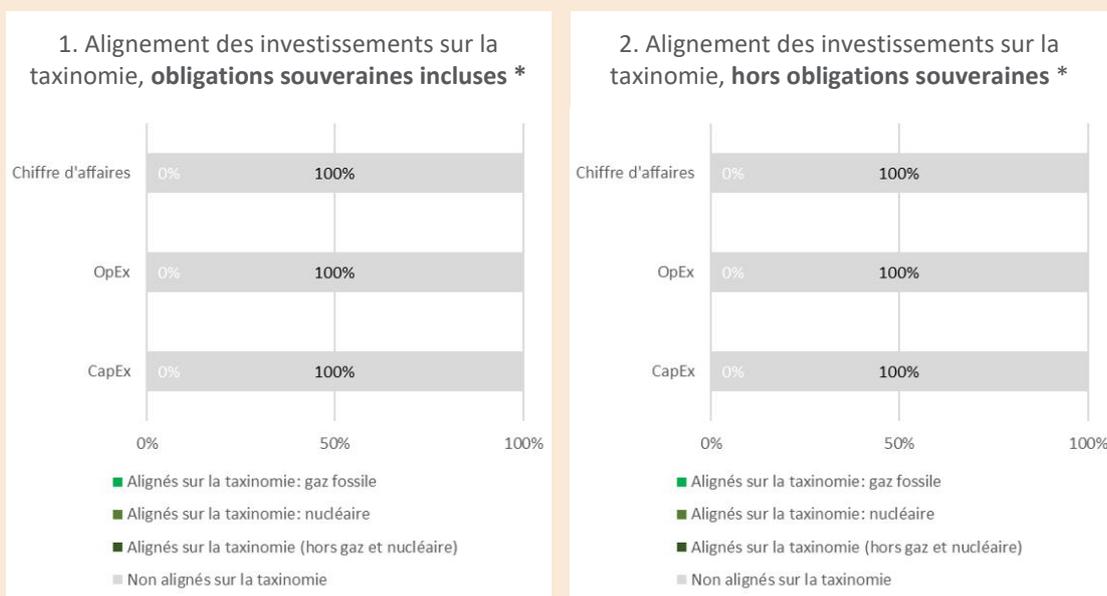
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxinomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxinomie.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation de changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 52,64 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2022 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 32,56 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie " Autres " peuvent représenter 6,82 % de l'actif net total du Compartiment.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- des liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- des investissements présentant des caractéristiques E/S au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement E/S de Candriam. Il est prévu de vendre ces investissements ;
- Autres investissements (y compris les produits dérivés mono-émetteurs) achetés à des fins de diversification et qui ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un filtrage ESG ou pour lesquels des données ESG ne sont pas disponibles ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs qui peuvent être utilisés à des fins de gestion de portefeuille efficace et/ou à des fins de couverture et/ou temporairement à la suite de souscriptions/rachats.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, le Compartiment a ouvert/renforcé des positions dans des émetteurs présentant un profil ESG positif, sur la base d'une évaluation indépendante des notes ESG de Candriam.

Malgré notre sous-pondération du secteur des services aux collectivités, nous avons maintenu des positions dans les valeurs suivantes en raison de leur accent sur la transition énergétique vers un environnement à plus faibles émissions de carbone : Iberdrola et Enel. Dans le secteur automobile, nous avons maintenu une exposition aux valeurs suivantes : Volkswagen et Mercedes, qui se concentrent tous deux sur la transition de la combustion au véhicule électrique (VE) et ont lancé plusieurs modèles l'année dernière pour concurrencer Tesla (leader actuel du marché dans le secteur des VE). Nous avons également maintenu une position dans Toyota qui, malgré son retard dans le secteur des VE, est encore très fort sur le marché des voitures hybrides, et qui génère des émissions par voiture en circulation plus faibles par rapport à d'autres constructeurs automobiles. Le fonds a vendu les investissements suivants dont les émetteurs n'avaient pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales : Berkshire Hathaway : La position a été exclue en raison d'un risque lié à son exposition potentielle aux armements.

Le Compartiment a réalisé une empreinte carbone de 14,41 à la fin de décembre 2022, mieux que son objectif de maximum 140 tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros investis.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●● <input type="checkbox"/> NON
<p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 46.32%</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 44.14%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</p> <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a pour objectif d'avoir une empreinte carbone inférieure à un seuil absolu déterminé.
- Score ESG : le Compartiment vise à avoir un score ESG moyen pondéré, y compris les émetteurs souverains et les entreprises émettrices, issu de l'analyse ESG exclusive de Candriam, supérieur à 50 (sur une échelle de 0 à 100).

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des émetteurs qui sont en violation des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou du Pacte mondial des Nations Unies.
 - s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des émetteurs qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
 - s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements souverains dans des pays figurant sur la liste des régimes oppressifs de Candriam
 - s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements souverains dans des pays considérés comme « non libres » par Freedom House.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important " à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 75 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section " Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? "

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment vise à obtenir une empreinte carbone inférieure à un seuil absolu déterminé.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en ligne avec les objectifs de l'accord de Paris.

Indicateurs de durabilité	Valeur	Benchmark
Carbon Footprint - Corporate - Scope 1&2 - Lower than absolute threshold (currently 100)	15.81	
ESG Score - Country and Corporate - Higher than 50	56.18	

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses notes et de ses scores ESG exclusifs, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs - entreprises et souverains- qui sont considérés comme d'"investissement durable" et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant "à ne pas causer de préjudice important", en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des "principales incidences négatives" ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des "principales incidences négatives" est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse et par le biais d'une vaste gamme de méthodes.

Pour l'analyse des sociétés émettrices, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Score ESG des pays : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité autour de quatre dimensions de durabilité : Capital naturel, capital humain, capital social et capital économique.

2. Filtrage négatif des pays, qui comprend les éléments suivants :

- la liste des régimes très oppressifs de Candriam - les États commettant de graves violations des droits de l'homme ;
- l'Indice de la liberté dans le monde de Freedom House - les États considérés comme « non libres ».

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance dépend de plusieurs éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

À l'échelle du Compartiment, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens (cf. Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/en/private/sfdr/>) :

- Engagement : afin d'éviter et/ou de réduire l'incidence négative sur les objectifs durables, le Compartiment a également tenu compte des incidences négatives dans ses interactions avec les entreprises, par le biais du dialogue. Candriam a accordé la priorité à ses activités d'engagement en fonction d'une évaluation des défis ESG les plus importants et les plus pertinents, auxquels font face les secteurs et les émetteurs, en tenant compte des incidences financières et sociales et des incidences sur les parties prenantes. Par conséquent, le niveau d'engagement avec chaque entreprise au sein d'un même produit peut varier et est assujéti à la méthodologie de hiérarchisation des priorités de Candriam.
 - Dialogue :

Le climat (PAI1 à PAI6) est de toute évidence au centre de nos échanges avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

Notre objectif est évidemment d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de soutenir un tel alignement. Au-delà de tout engagement à atteindre Zéro émission nette et de la publication d'informations sur les émissions absolues de Scopes 1-2-3, Candriam les encourage donc à fournir des informations sur la façon dont les objectifs à court et à moyen termes sont alignés sur la trajectoire scientifiquement reconnue de 1,5D. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif. Comme l'année dernière, nous continuons de soutenir et de participer activement à plusieurs initiatives collaboratives, telles que Climate action 100+. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans notre rapport annuel sur l'engagement et le vote, disponible sur notre site Internet public (<https://www.candriam.com/en/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>) .

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation des inégalités observée, plusieurs engagements ont également été effectués concernant la protection des droits de l'homme fondamentaux au niveau de la main-d'œuvre directe et indirecte (due diligence de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10, PAI11). Nous avons également mené une campagne d'engagement direct dédiée post-Covid visant à étudier comment les relations avec les parties prenantes avaient été affectées et les changements étaient désormais intégrés comme le " nouveau cadre normal " d'exercice des activités des sociétés en portefeuille de Candriam. Dans le même esprit, la gestion du capital humain est un aspect que nous abordons dans la plupart de nos échanges avec des entreprises. Nous continuons d'appuyer la Workforce Disclosure Initiative, qui défend un meilleur accès à des données fiables, pertinentes et comparables sur la main-d'œuvre directe et indirecte des entreprises.

- Exclusion : Le filtrage négatif de Candriam sur les entreprises ou les pays vise à éviter les investissements dans des activités ou des pratiques préjudiciables et peut conduire à des exclusions liées à l'incidence négative d'entreprises ou d'émetteurs.
- Suivi : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives, y compris le reporting au niveau du Compartiment. Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Compartiment. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Compartiment :

Indicateurs PAI	Résultat
1- GHG Emissions - Scope 1 GHG Emissions	642.59
1- GHG Emissions - Scope 2 GHG Emissions	379.02
1- GHG Emissions - Total GHG Emissions	1021.61
2 - Carbon Footprint	15.81
3 - GHG intensity of investee companies	51.92
4 - Exposure to companies active in fossil fuel sector	5.13%*
10 - Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	0.00%
13 - Board gender diversity	35.76%
14 - Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	0.00%
15 - GHG intensity	290.73
16 - Investee countries subject to social violations	0.00%

*Ce PAI ne reflète pas le % de revenu investi dans le portefeuille, mais le % d'émetteurs dont une part (même marginale) du revenu est exposée aux combustibles fossiles. Pour pouvoir intégrer les énergies renouvelables et gérer leur intermittence, les entreprises d'électricité, même les plus vertes, doivent conserver une certaine capacité de production de gaz, car les solutions de stockage en sont encore à leurs balbutiements.

Par exemple, chez Iberdrola, en 2021, la capacité totale installée était constituée à 75 % d'énergies renouvelables, le gaz représentant 15 % et le reste étant du nucléaire. Dans son assortiment de production pour 2030, l'entreprise a prévu d'utiliser 85 % d'énergies renouvelables, répondant ainsi aux attentes de l'AIE qui préconise une part de 60 % d'énergies renouvelables d'ici à 2030.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
JAPAN TREASURY DISC ZCP 160123	Bonds of States. Provinces and municipalities	7.32%	JP
THERMO FISHER SCIENTIF FL.R 21-23 18/04Q	Electronics and semiconductors	6.27%	US
SCANIA CV AB ZCP 090123	Road vehicles	5.65%	SE
IBERDROLA INT. BV ZCP 180123	Electrical engineering	5.14%	NL
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	Investments funds	4.88%	LU
CANDRIAM MONÉTAIRE SICAV Z C	Investments funds	4.88%	FR
ROYAL BANK OF CANADA FL.R 20-23 17/01Q	Banks and other financial institutions	4.69%	US
BANK OF NOVA SCOTIA FL.R 20-23 16/09Q	Banks and other financial institutions	4.34%	CA
BARRY CALLEBAUT SERV 5.5 13-23 15/06S	Foods and non alcoholic drinks	4.32%	BE
COFINIMMO SA ZCP 030123	Investments funds	4.11%	BE
BPCE FL.R 18-23 12/09Q	Banks and other financial institutions	4.07%	FR
NATIONWIDE BUILDING ZCP 050123	Real estate	3.84%	GB
DANONE 144A 2.589 16-23 02/11S	Foods and non alcoholic drinks	3.78%	FR
CANA TREA BILL ZCP 19-01-23	Bonds of States. Provinces and municipalities	3.54%	CA
EBAY INC FL.R 17-23 30/01	Retail trade and department stores	3.25%	US

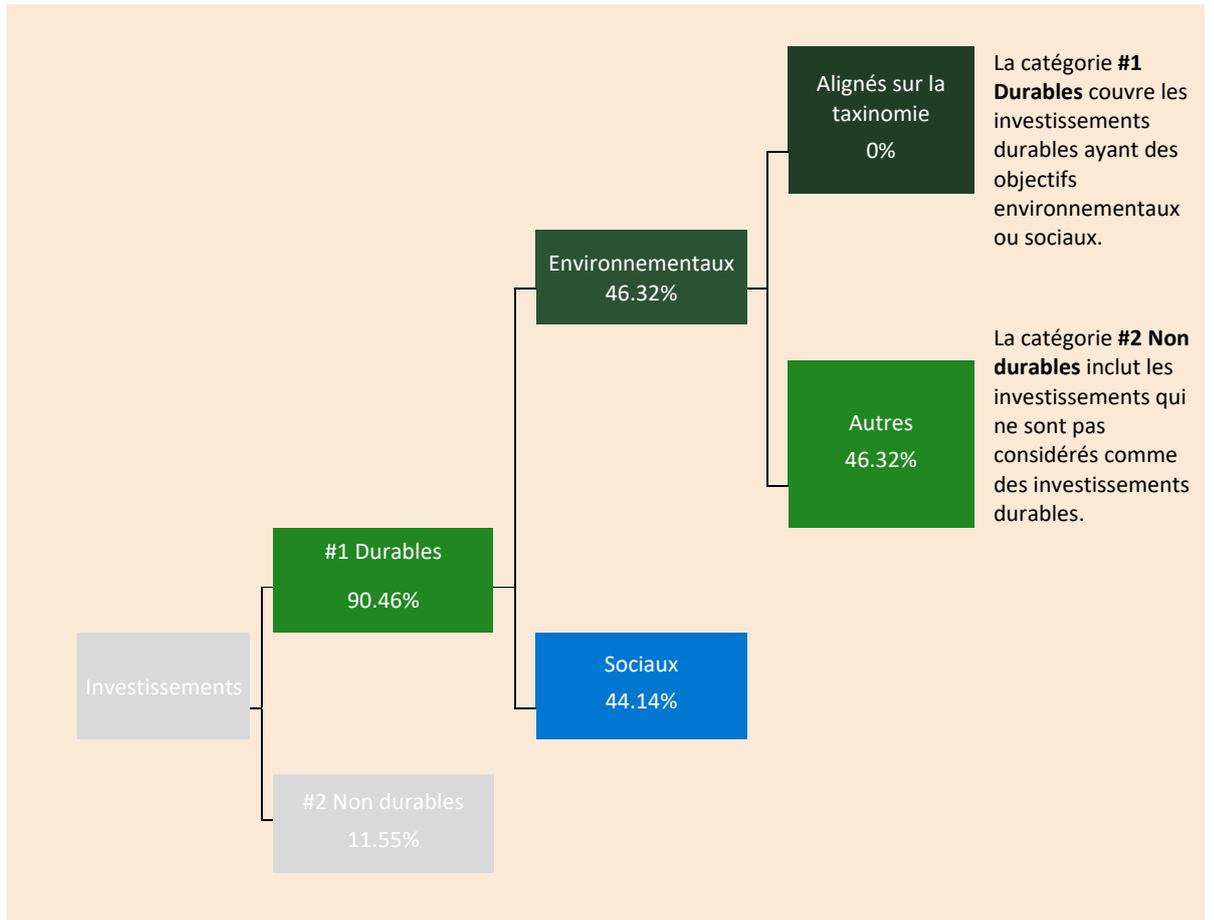
Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques..

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Top secteurs	Proportion
Banks and other financial institutions	26.89%
Investments funds	13.87%
Bonds of States, Provinces and municipalities	13.43%
Foods and non alcoholic drinks	8.10%
Retail trade and department stores	6.31%
Electronics and semiconductors	6.27%
Road vehicles	5.65%
Electrical engineering	5.14%
Real estate	3.84%
Office supplies and computing	1.16%
Internet and internet services	0.96%

Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

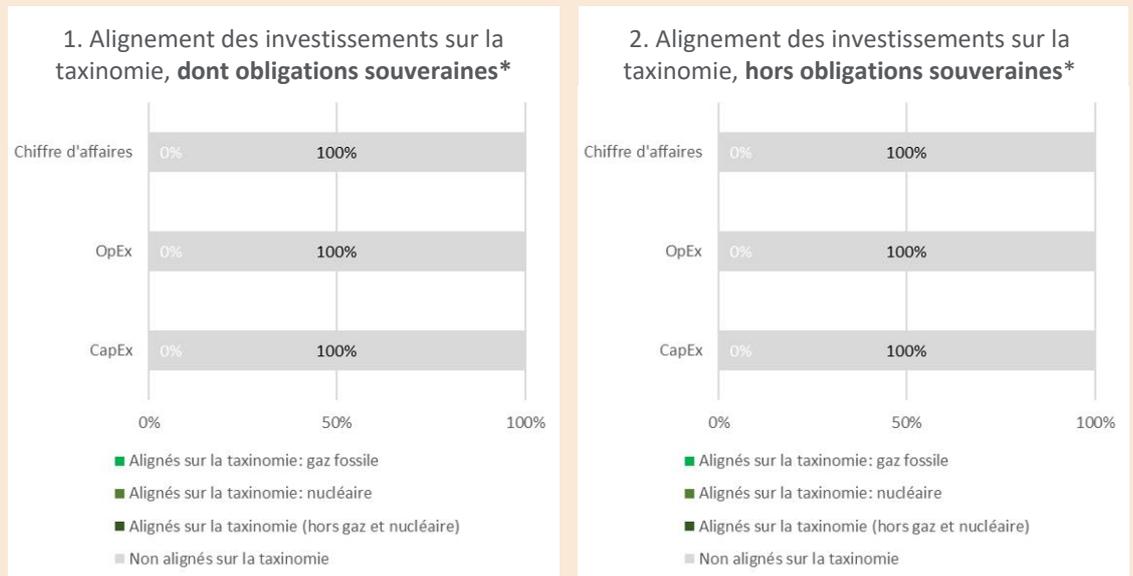
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 46,32 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2022 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 44,14 %



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « non durables » sont présents dans le Compartiment à hauteur de 11,55 % des actifs nets totaux.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- des liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.
- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Il est prévu de vendre ces investissements.
- Des produits dérivés ne portant pas sur un seul émetteur (« Non single name ») utilisés pour une gestion de portefeuille efficace et/ou à des fins de couverture et/ou temporairement à la suite de souscriptions/rachats



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le Compartiment a réalisé une empreinte carbone de 15,81 à la fin de décembre 2022, mieux que son objectif de maximum 100 tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros investis. Ces chiffres sont basés sur les émissions de Scopes 1 et de 2.

Afin de respecter l'objectif d'investissement durable pendant la période de référence, nous avons vendu les investissements suivants : Berkshire Hathaway, la position a été exclue en raison d'un risque lié à son exposition potentielle aux armements.

Afin de respecter l'objectif d'investissement durable pendant la période de référence, nous avons acheté les investissements suivants dont les émetteurs avaient contribué à la réalisation de l'objectif d'investissement durable : Schneider, Royal Bank of Canada, Iberdrola, Toronto Dominion et Thermo Fischer.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.